

Cas de paie

BL.RH - e.Sedit RH 2024_06

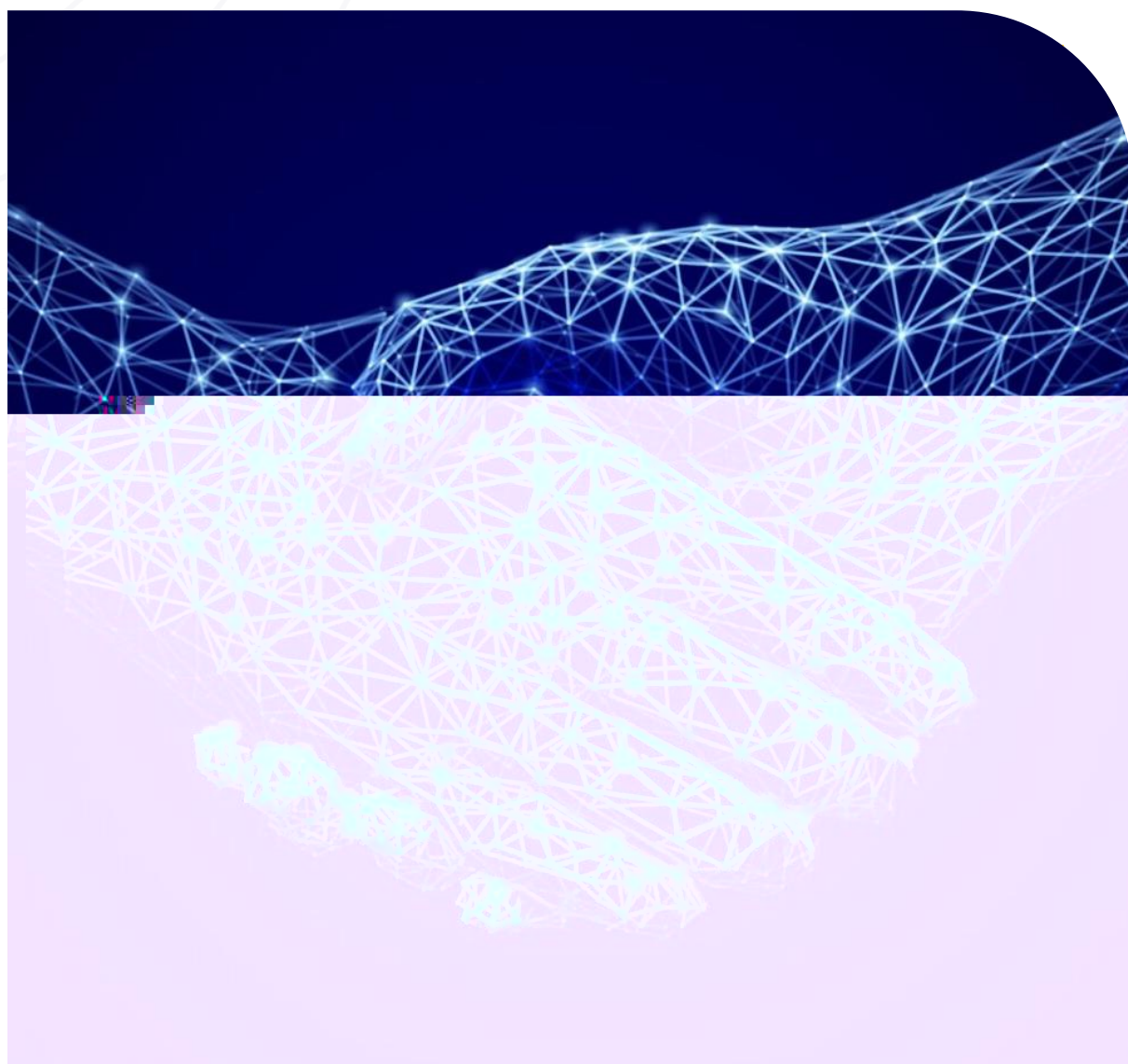


Table des matières

PREAMBULE	4
FONCTIONNAIRES	5
ALLOCATION D'INVALIDITÉ TEMPORAIRE	5
AGENT INTERCOMMUNAL CNRACL	7
AIDE A DOMICILE – REGIME MIXTE	9
STAGIAIRE CNRACL	10
STAGIAIRE INVALIDE	11
STAGIAIRE IRCANTEC.....	13
STAGIAIRE SPP CNRACL	14
SURCOTISATION CNRACL DES AGENTS A TEMPS PARTIEL	15
TITULAIRE CNRACL.....	16
TITULAIRE IRCANTEC.....	17
TITULAIRE EN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	18
TITULAIRE EN CONGE SPECIAL	19
TITULAIRE EN DISPONIBILITE D'OFFICE	20
TITULAIRE FMPE (FONCTIONNAIRE MOMENTANEMENT PRIVE D'EMPLOI)	22
TITULAIRE CNRACL EN MISE A DISPOSITION ENTRANTE.....	23
TITULAIRE SPP CNRACL.....	24
TITULAIRE SPP EN CONGE POUR RAISON OPERATIONNELLE	25
DETACHEMENT (GENERALITES).....	26
TITULAIRE FPT/FPH “DETACHE VERS”(Vous êtes Employeur d'origine).....	27
TITULAIRE “DETACHÉ DE” FPT/FPH/FPE (Vous êtes Employeur d'accueil)	30
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC	33
AGENT INTERCOMMUNAL IRCANTEC	33
AIDE A DOMICILE – REGIME GENERAL.....	34
ANIMATEUR.....	35
ANIMATEUR INDICIAIRE	36
ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDD.....	37
ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDI	39
ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDD.....	41
ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDI	42
COLLABORATEUR DE CABINET REGIME GENERAL.....	43
CONTRAT DE PROJET (HORS DETACHEMENT)	44
CONTRACTUEL : ABSENCE CADRE D'EMPLOIS	45
CONTRACTUEL : ARTICLE L352-4.....	46
CONTRACTUEL : CATEGORIE A	47
CONTRACTUEL : CATEGORIE B.....	48
CONTRACTUEL : CATEGORIE C	49
CONTRACTUEL : CDI.....	50
CONTRACTUEL : COLLABORATEUR GROUPE ELUS.....	51
CONTRACTUEL : COLLABORATEUR OCCASIONNEL.....	52
CONTRACTUEL : COM NOUVELLE DE GRCOM <1000H	53
CONTRACTUEL : COM<1000H ET GRCOM<15000H	54
CONTRACTUEL : EMP. <2000H G COM<10000 H	55

CONTRACTUEL : EMPLOI TNC < 50%	56
CONTRACTUEL : EMPLOI DE DIRECTION	57
CONTRACTUEL : EMPLOI VACANT	58
CONTRACTUEL : REMPLAÇANT	59
CONTRACTUEL : SAISONNIER	60
CONTRACTUEL : TEMPORAIRE	61
PACTE	62
PRAB (PREPARATION AUX CONCOURS CAT A et B)	63
AUTRES CAS	64
AGENT RECENSEUR.....	64
ALLOCATAIRE SPV	66
APPRENTI IRCANTEC	67
APPRENTI AGIRC ARRCO	70
CAE / CUI.....	73
CAEN – CONTRAT D’ACCES A L’ENTREPRISE	75
CAR – CONTRAT ADULTE RELAIS	76
CDDI – CONTRAT D’INSERTION	77
CDI D’INCLUSION	79
CEA – CONTRAT EMPLOI AVENIR	81
CEE - CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF	83
CESSION SFT.....	85
CHOMEUR	87
CIFRE : CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE	88
COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME GENERAL.....	89
COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME SPECIAL.....	90
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION.....	91
CONTRAT PEC – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES.....	92
CUMUL D’ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (CDD).....	94
CUMUL D’ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (VACATIONS).....	96
ELUS.....	98
ETUDIANT STAGIAIRE.....	101
INTERVENANT JURY RF	102
INTERVENANT JURY RG	103
MEDECINS	104
PERSONNEL ENSEIGNANT CDD	105
PERSONNEL ENSEIGNANT VACATAIRE.....	108
REFERENT DEONTOLOGUE DE L’ELU LOCAL	111
SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE	112
SERVICE CIVIQUE	113
STAGE PROBATOIRE MILITAIRE	115
RETRAITE PROGRESSIVE.....	116
VACATAIRE	117

PREAMBULE

Cette documentation a pour but de vous accompagner lors de la création de nouveaux agents dans votre application métier RH. Vous y retrouverez une liste non exhaustive des cas de paie possibles dans votre application et nos indications concernant les rubriques à utiliser.

Ce document a vocation à évoluer et sera actualisé, au fil des mises à disposition de versions de la Veille réglementaire.

Valeurs par défaut :

Pour le calcul des bulletins ou pour la DSN, la saisie de valeurs spécifiques à un cas de paie peut être nécessaire. Si ce n'est pas le cas et en l'absence d'indication sur la fiche du cas de paie correspondante, les valeurs suivantes peuvent être saisies :

- Position Administrative : A01 – Activité
- Motif de position : 0001- Arrivée dans la collectivité

A noter :

Le motif de position a été indiqué uniquement lorsqu'il est utilisé pour la DSN (CDDI, Congé Spécial).

FONCTIONNAIRES

ALLOCATION D'INVALIDITÉ TEMPORAIRE

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL en position de disponibilité d'office pour raisons de santé, sans indemnisation et répondant aux critères posés par l'article 6 du décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 (notamment invalidité de min. 2/3 et accord CPAM).

ASSISTANTS

PD1	POSITION - Disponibilité office : Début
PD2	POSITION - Disponibilité office : Renouv

CARRIERE - REGIMES

Statut	Conserver le statut FPT de l'agent
Position Administrative	D01 : Disponibilité d'office pour maladie D04 : Dispo. D'office après congé longue maladie D06 : Dispo. D'office après congé grave maladie D25 : Dispo. D'office maladie après TP 50% D26 : Dispo. D'office maladie après TP 60% D27 : Dispo. D'office maladie après TP 70% D28 : Dispo. D'office maladie après TP 80% D29 : Dispo. D'office maladie après TP 90%
Grade	Choisir le grade statutaire FPT
Régime de sécurité sociale	41 : Invalidité
Régime de retraite	01 : Cnracl
Régime de rémunération	94 : Allocation d'Invalidité Temporaire ou 95 : Allocation d'Invalidité Temporaire ALD

DONNEES DE PAIE

NIV_INVAL_GRP	Renseigner le groupe d'invalidité de l'agent parmi les trois groupes ci-dessous.
----------------------	--

Valeurs possibles pour NIV_INVAL_GRP

1	Invalides capables d'exercer une activité rémunérée (30%)
2	Invalides absolument incapables d'exercer une profession quelconque (50%)
3	Invalides qui, étant absolument incapables d'exercer une profession, sont, en outre, dans

AGENT INTERCOMMUNAL CNRACL

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL employé par deux ou plusieurs employeurs publics sur des emplois permanents en qualité de fonctionnaire et dont la durée de travail excède un temps complet.

REGIMES

Régime de retraite	01 : Cnracl
--------------------	-------------

DONNEES DE PAIE

AGENT_MULTI_EMP (DSN)

A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, **ET** que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.

Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".

ELEMENTS DE PAIE

48J1 - Base CNR TI TNCP Interco

Numérateur : (nombre d'heures effectué dans la collectivité x la fraction de temps complet de l'agent) / nombre d'heures total effectué sur l'ensemble des collectivités.
Dénominateur : dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emploi des professeurs / assistants d'enseignement artistique)

48J2 - Base CNR NBI TNCP Interco

A saisir en élément de paie uniquement si l'agent perçoit de la NBI sur les collectivités dont le nombre d'heures cumulé excède un temps complet.
Numérateur : (nombre d'heures effectué dans la collectivité x la fraction de temps complet de l'agent) / nombre d'heures total effectué sur l'ensemble des collectivités.
Dénominateur : dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emploi des professeurs / assistants d'enseignement artistique)

48J3 - Base SS TI TNCP Interco

Numérateur : (nombre d'heures effectué dans la collectivité x la fraction de temps complet de l'agent) / nombre d'heures total effectué sur l'ensemble des collectivités.

	<p>Dénominateur : dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emploi des professeurs / assistants d'enseignement artistique)</p>
<p>48J4 - Base SS NBI TNCP Interco</p>	<p>A saisir en élément de paie uniquement si l'agent perçoit de la NBI sur les collectivités dont le nombre d'heures cumulé excède un temps complet.</p> <p>Numérateur : (nombre d'heures effectué dans la collectivité x la fraction de temps complet de l'agent) / nombre d'heures total effectué sur l'ensemble des collectivités.</p> <p>Dénominateur : dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emploi des professeurs / assistants d'enseignement artistique)</p>

AIDE A DOMICILE – REGIME MIXTE

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL assurant des missions d'aide à domicile éligibles au dispositif d'exonération correspondant.

ASSISTANT

VR_A110	ARRIVEE : Aide à domicile RM
----------------	------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0118 : ALD-Aide à domicile
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire (FPT)
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT
Régime de sécurité sociale	04 : RM Aide à domicile – Aide à la personne
Régime de retraite	01 : Cnracl
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

ELEMENTS DE PAIE

2018 : Calcul NbH&Mt Exo	Saisir le nombre d'heures exonérées
-------------------------------------	-------------------------------------

STAGIAIRE CNRACL

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL n'appartenant pas à la filière SPP en situation de stage avant titularisation.

ASSISTANTS

A03	ARRIVEE : Stagiaire CNRACL
A04	ARRIVEE : Stagiaire avec poste CNRACL (GPEC)

CONTRAT

Motif d'arrivée	0011 : STAG-Direct nouvel agent 0012 : STAG-Direct agent déjà présent 0021 : STAG-Concours nouvel agent 0022 : STAG-Concours agent déjà présent
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	STAG : Stagiaire
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT
Régime de sécurité sociale	01 : Régime Mixte
Régime de retraite	01 : Cnracl
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

STAGIAIRE INVALIDE

CAS D'USAGE

Fonctionnaire stagiaire n'ayant pas été titularisé et pour lesquels l'ex-employeur territorial doit continuer à verser une pension ou rente d'invalidité (décret n°77-812 du 13 juillet 1977).

ASSISTANT

VR_S05	STATUT : Stagiaire Invalide
---------------	-----------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0441 : Stagiaire invalide
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	SINV : Stagiaire Invalide
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	SINV : Stagiaire invalide
Régime de sécurité sociale	41 : Invalidité
Régime de retraite	14 : Agent stagiaire invalide
Régime de rémunération	73 : Agent stagiaire invalide

DONNEES DE PAIE

INVAL_TX_MEDIAN	Saisir la période (si application du taux médian ou intermédiaire de cotisations CSG/RDS)
INVAL_TX_REDUIT	Saisir la période (si application du taux réduit de cotisations CSG/RDS)
NON_IMPOSABLE_ON	Saisir la période (si application des exonérations de cotisations CSG/RDS)

ELEMENTS DE PAIE

1990 Pension invalidité agent stagiaire cat1	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité.
1991 Pension invalidité agent stagiaire cat2	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité.
1992 Pension invalidité agent stagiaire cat3	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité.

1996 Rente viagère d'invalidité	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité. La variable POURCENTAGE correspond au taux de la rente viagère d'invalidité
--	--

A noter : Lors de la saisie des rubriques de pensions ou rente d'invalidité en élément de paie, il est nécessaire, pour la première année, de modifier la valeur par défaut de la variable de saisie « COEFFICIENT » et de mettre la valeur « ZERO » en lieu et place de la variable par défaut « PRCT_AN_PENS_INV ». **Ceci concerne la première année.**

Pour les années suivantes, il faut continuer à saisir le même montant (le salaire de référence est figé) et

- dans le cas d'une première revalorisation, il faut également appliquer le coefficient de majoration (fixé par décret au 1er avril de chaque année) au travers de la variable de saisie « COEFFICIENT » qui ne devra plus être valorisée à « ZERO » mais par la variable par défaut « PRCT_AN_PENS_INV »
- à partir d'une 2^e revalorisation, il conviendra de calculer manuellement le coefficient de revalorisation en tenant compte de la revalorisation prévue par l'instruction ministérielle et de le saisir au travers de la variable de saisie « COEFFICIENT », en élément de paie sur la rubrique de pension d'invalidité.

Exemple :

Salaire annuel de référence : 22424 euros
Pourcentage d'invalidité : 30%

Calcul du montant mensuel de pension d'invalidité :

- **1^{er} versement :**

Salaire de référence /12 x % d'invalidité => $(22424/12) \times 30\% = 560.60$

- **1^{ère} revalorisation avec par exemple une revalorisation de pension de 5.6% :**

(Salaire de référence /12 x % d'invalidité) x coefficient de majoration => $((22424/12) \times 30\%) \times 1.056 = 591.99$

- **2^e revalorisation avec par exemple une revalorisation de pension de 4.6% :**

Calculer manuellement le coefficient à appliquer :

Dernière pension calculée x coefficient de majoration / montant pension initiale => $(591.99 \times 1.046) / 560.60 = 1.1046$ soit 10.46 à saisir en éléments de paie.

Le nouveau montant de pension sera donc de 619.22
 $((22424/12) \times 30\%) \times 1.1046 = 619.22$

STAGIAIRE IRCANTEC

CAS D'USAGE

Fonctionnaire affilié au régime général en situation de stage (toutes filières).

ASSISTANTS

A07	ARRIVEE : Stagiaire IRCANTEC
A08	ARRIVEE : Stagiaire avec poste IRCANTEC (GPEC)

CONTRAT

Motif d'arrivée	0011 : STAG-Direct nouvel agent 0012 : STAG-Direct agent déjà présent 0021 : STAG-Concours nouvel agent 0022 : STAG-Concours agent déjà présent
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	STAG : Stagiaire
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT
Régime de sécurité sociale	10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

STAGIAIRE SPP CNRACL

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL en situation de stage appartenant à la filière SPP.

ASSISTANT

VR_A72 ARRIVEE : Stagiaire SPP CNRACL

CONTRAT

Motif d'arrivée	0011 : STAG-Direct nouvel agent 0012 : STAG-Direct agent déjà présent 0021 : STAG-Concours nouvel agent 0022 : STAG-Concours agent déjà présent
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	ST_S : Stagiaire SPP
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT
Régime de sécurité sociale	01 : Régime Mixte
Régime de retraite	02 : Cnracl Sapeurs Pompiers
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

SPECIFICITE

Spécialités/Responsabilités	Saisir les spécialités et responsabilités pour déclenchement automatique des rubriques de paie correspondantes.
------------------------------------	---

SURCOTISATION CNRACL DES AGENTS A TEMPS PARTIEL

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL ayant demandé à surcotiser dans le cadre d'une autorisation de travail à temps partiel.

ASSISTANT

VR_R03

Changement de régime (GENERIQUE)

CARRIERE - REGIMES

Régime de retraite

07 : Cnracl Temps partiel équival Temps plein
08 : Cnracl SPP Tp Partiel équivalent TPlain

DONNEES DE PAIE

AV_SURCOT_AV2024

Uniquement pour les agents ayant opté pour une surcotisation CNRACL antérieurement à février 2024
(Pour application du taux en vigueur en 2023).

TITULAIRE CNRACL

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL titulaire n'appartenant pas à la filière SPP.

ASSISTANTS

A01	ARRIVEE : Titulaire CNRACL
A02	ARRIVEE : Titulaire avec poste CNRACL (GPEC)

CONTRAT

Motif d'arrivée	030 : TIT-Recrutement par voie de mutation 060 : TIT-Titularisation directe Art38 070 : TIT-Recrutement voie transfert
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT
Régime de sécurité sociale	01 : Régime Mixte
Régime de retraite	01 : Cnracl
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

TITULAIRE IRCANTEC

CAS D'USAGE

Fonctionnaire titulaire affilié au régime général.

ASSISTANTS

A05	ARRIVEE : Titulaire IRCANTEC
A06	ARRIVEE : Titulaire avec poste IRCANTEC (GPEC)

CONTRAT

Motif d'arrivée	0030 : TIT-Recrutement par voie de mutation 0060 : TIT-Titularisation directe Art38 0070 : TIT-Recrutement voie transfert
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT
Régime de sécurité sociale	10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

TITULAIRE EN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CAS D'USAGE

Fonctionnaire en congé de formation professionnelle.

ASSISTANT

P06 POSITION – Congé Formation

CONTRAT

Motif d'arrivée	Pas de changement du fait du Congé
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire
Position Administrative	C10 : Congé de formation
Grade	Pas de changement du fait du Congé
Régime de sécurité sociale	01 : Régime Mixte 10 : Régime Général
Régime de retraite	01 : Cnracl 10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

ELEMENTS DE PAIE

1820 : Indemnité Congé Form. Professionnelle	Correspond à 85% du traitement indiciaire et de l'indemnité de résidence sur la période de congé formation. La rubrique 1010 TI est diminuée du nombre de jours de formation.
---	--

DONNEES DE PAIE

TI_MEN_DEP_CFP	Traitement Indiciaire mensuel au début de la formation (plafonné à l'indice brut 650)
IR_MEN_DEP_CFP	Montant de l'indemnité résidence mensuelle au début de la formation
NB_JOUR_FORM	Nb de jours de formation à payer dans le mois (à réactualiser chaque mois si nécessaire)

TITULAIRE EN CONGE SPECIAL

CAS D'USAGE

Fonctionnaire en congé spécial.

ASSISTANT

P07	POSITION - Congé Spécial
------------	--------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	Pas de changement du fait du Congé
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire
Position Administrative	C11 : Congé spécial
Motif Position (DSN)	0765 : Congé spécial – début 0775 : Congé spécial - renouv
Grade	Pas de changement du fait du Congé
Régime de sécurité sociale	01 : Régime Mixte 10 : Régime Général
Régime de retraite	01 : Cnracl 10 : Ircantec
Régime de rémunération	60 : Congé spécial

DONNEES DE PAIE

IND_MAJ_CONGE_SP	Indice Majoré de l'agent au début du congé spécial
VAL_PT_CONGE_SP	Valeur du point d'indice en début de congé spécial
POUR_REDUCCS	Pourcentage de réduction du traitement Congé Spécial si activité extérieure

TITULAIRE EN DISPONIBILITE D'OFFICE

CAS D'USAGE

Fonctionnaire placé dans une des deux disponibilités d'office :

- pour raisons de santé (fonctionnaire inapte après expiration des congés maladie rémunérés
- dans l'attente d'une réintégration.

ASSISTANTS

PD1	POSITION - Disponibilité office : Début
PD2	POSITION - Disponibilité office : Renouv

CONTRAT

Motif d'arrivée	Pas de changement du fait de la position
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire
Position Administrative	D01 : Disponibilité d'office pour maladie D03 : Dispo d'office refus agent occuper poste D04 : Dispo d'office après congé longue mal. D06 : Dispo d'office après congé grave maladie D25 : Dispo d'office maladie après TP 50% D26 : Dispo d'office maladie après TP 60% D27 : Dispo d'office maladie après TP 70% D28 : Dispo d'office maladie après TP 80% D29 : Dispo d'office maladie après TP 90% D50 : Dispo d'office à titre conservatoire D51 : Dispo d'office à titre conserv TP 50% D52 : Dispo d'office à titre conserv TP 60% D53 : Dispo d'office à titre conserv TP 70% D54 : Dispo d'office à titre conserv TP 80% D55 : Dispo d'office à titre conserv TP 90%
Grade	Pas de changement
Régime de sécurité sociale	01 : Régime Mixte 10 : Régime Général
Régime de retraite	01 : Cnracl 10 : Ircantec
Régime de rémunération	91 : Indiciaire de coordination 92 : Indiciaire de coordination ALD 93 : Dispo d'office titre conservatoire

A noter : En position de disponibilité d'office pour maladie, un agent ne percevant aucune rémunération peut être éligible au versement de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE). La décision relève de Pôle Emploi.

Le paramétrage est alors le suivant :

CARRIERE - REGIMES	
Statut	TIT : Titulaire
Position Administrative	D01 : Disponibilité d'office pour maladie
Grade	Pas de changement
Régime de sécurité sociale	05 : Chômeur CSG et RDS
Régime de retraite	01 : Cnracl
Régime de rémunération	44 : Allocation Perte d'Emploi

ELEMENTS DE PAIE	
2607 : Allocation Retour Emploi (ARE) Nbj	Saisie du Nombre de jours et du taux journalier

TITULAIRE FMPE (FONCTIONNAIRE MOMENTANEMENT PRIVE D'EMPLOI)

CAS D'USAGE

(Ce cas ne concerne que les CDG et le CNFPT).

Fonctionnaire titulaire précédemment affecté sur un emploi d'une durée d'au moins 17h30, pris en charge par un CDG ou le CNFPT à la suite de l'expiration d'une période de maintien en surnombre

ASSISTANT

VR_A104

Arrivée : FMPE – Fonc.Mem Privé Emploi

CONTRAT

Motif d'arrivée

0080 : FMPE – Prise en charge

Statut conventionnel

10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut

FMPE : Fonc. Momentanément privé d'emploi

Position Administrative

A01 – Activité
 F0 : FMPE 0%
 F10 : FMPE 10%
 F20 : FMPE 20%
 F30 : FMPE 30%
 F40 : FMPE 40%
 F50 : FMPE 50%
 F60 : FMPE 60%
 F70 : FMPE 70%
 F80 : FMPE 80%
 F90 : FMPE 90%

Grade

Choisir le grade statutaire

Régime de sécurité sociale

01 : Régime Mixte
 10 : Régime Général

Régime de retraite

01 : Cnracl
 10 : Ircantec

Régime de rémunération

01 : Indiciaires

TITULAIRE CNRACL EN MISE A DISPOSITION ENTRANTE

CAS D'USAGE

Agent mis à disposition chez l'employeur ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire titulaire CNRACL chez l'employeur d'origine.
Ce cas de paie concerne l'employeur d'accueil.

ASSISTANT

VR_A125	ARRIVEE : Tit CNRACL dispo entrante
----------------	-------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0050 : TIT-Recrutement mise à dispo
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire (FPT) TI_H : Titulaire (FPH) TI_S : Titulaire (SPP) <i>Seuls les agents CNRACL sont concernés, donc uniquement les temps complets et les temps non complets > 28 h</i>
Position Administrative	Position auprès de l'employeur d'origine
Grade	Grade de l'employeur d'origine
Régime de sécurité sociale	84 : CSG-RDS mise à dispo. entr. fct CNRACL
Régime de retraite	78 : RAFP mise à disposition entrante
Régime de rémunération	99 : Pas de régime (avec PAS)

ELEMENTS DE PAIE

4375 : Complément Rému (Mise à disposition)	Montant du complément de rémunération.
--	--

DONNEES DE PAIE

SOU MIS_AUT_COL	Saisir la base de cotisation RAFP annuelle de l'agent dans les autres collectivités. Cette donnée a vocation à calculer le plafond RAFP, vous devrait saisir cette variable le mois de départ de l'agent et/ou au mois de décembre
------------------------	---

TITULAIRE SPP CNRACL

CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL titulaire appartenant à la filière SPP.

ASSISTANT

A01 ARRIVEE : Titulaire CNRACL

CONTRAT

Motif d'arrivée
 030 : TIT-Recrutement par voie de mutation
 060 : TIT-Titularisation directe Art38
 070 : TIT-Recrutement voie transfert

Statut conventionnel
 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut
 TI_S : Titulaire (SPP)

Position Administrative
 A01 : Activité

Grade
 Choisir le grade statutaire

Régime de sécurité sociale
 01 : Régime Mixte

Régime de retraite
 02 : Cnracl Sapeurs pompiers

Régime de rémunération
 01 : Indiciaires

SPECIFICITE

Spécialités/Responsabilités
 Saisir les spécialités et responsabilités pour déclenchement automatique des rubriques de paie correspondantes.

TITULAIRE SPP EN CONGE POUR RAISON OPERATIONNELLE

CAS D'USAGE	
Fonctionnaire appartenant à la filière SPP et bénéficiant d'un congé pour raison opérationnelle.	
ASSISTANT	
VR_S06	STATUT – Congé Raison Opérationnelle
CONTRAT	
Motif d'arrivée	Pas de changement du fait du Congé
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale
CARRIERE - REGIMES	
Statut	CRO1 : Congé Raison Opérationnelle Cotisant (si CRO avec droits CNRACL) ou CRO2 : Congé Raison Opérationnelle non Cotisant (si CRO sans droits CNRACL)
Position Administrative	SP1 : Congé pour Raisons Opérationnelles
Grade	Choisir le grade statutaire
Régime de sécurité sociale	<p>■ Si CRO avec droits CNRACL :</p> <p>80 : Congés Raison Opérationnelle (SPP) CSG abat. (interprétation ministérielle et de l'URSSAF : CSG abattue) Ou 57 : Congés Raison Opérationnelle (SPP) (interprétation alternative possible : CSG non abattue)</p> <p>■ Si CRO sans droits CNRACL :</p> <p>57 : Congés Raison Opérationnelle (SPP) ou 85 : CRO SPP avant 11/10/2007 (si application taux CSG/RDS à 8.80%)</p>
Régime de retraite	09 : Cnracl Sapeurs pompiers CRO (si CRO avec droits CNRACL) ou 99 : Pas de régime (si CRO sans droits CNRACL)
Régime de rémunération	57 : Congé Raison Opérationnelle (SPP)

DETACHEMENT (GENERALITES)

Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son corps d'origine. Le fonctionnaire détaché est lié à deux établissements :

- Son établissement employeur d'origine
- L'établissement d'accueil dans lequel il est détaché

Les deux établissements (origine et accueil) doivent déclarer le fonctionnaire. Les modalités déclaratives diffèrent selon qu'il s'agit de l'établissement d'origine ou d'accueil.

- L'établissement d'origine déclare le fonctionnaire en se référant à sa nomination initiale, à laquelle on ajoute une forme de suspension du "contrat", portée en DSN à partir du mois où le détachement commence et dans toutes les DSN suivantes jusqu'à la fin du détachement.
- L'établissement d'accueil déclare le fonctionnaire sans se référer à sa nomination initiale, mais seulement aux conditions de son détachement.

Un seul des deux établissements déclare les cotisations retraite en fonction du type de détachement et la fonction publique concernée.

■ Emploi conduisant à pension (ECP) :

Se dit d'un détachement sur un emploi public permanent dans l'une des trois fonctions publiques. L'employeur d'accueil ne peut être qu'une entité publique.

Exemples : Secrétaire administratif scolaire et universitaire détaché sur un emploi de rédacteur territorial dans une collectivité territoriale,...

- ⇒ Les cotisations retraite sont à la charge de l'employeur d'accueil.

■ Emploi ne conduisant pas à pension (ENCPP) :

Se dit d'un détachement sous contrat ou d'un détachement sur un emploi public permanent à temps non complet de moins de 28 heures hebdomadaires.

L'employeur d'accueil peut être une entité publique ou privée.

Exemples : Collaborateur de cabinet, collaborateur de groupes d'élus, contrat de projet, mandat électif...

- ⇒ Les cotisations retraite sont déclarées par l'employeur d'origine, sauf pour les agents détachés de la fonction publique d'Etat, ou elles sont prélevées par l'employeur d'accueil.

TITULAIRE FPT/FPH “DETACHE VERS”(Vous êtes Employeur d’origine)

CAS D’USAGE

Fonctionnaire territorial ou hospitalier ayant quitté l'employeur par la voie du détachement. Ce cas de paie concerne l'employeur d'origine, qui doit maintenir les droits à avancement et, le cas échéant, à retraite.

ASSISTANT

VR_DT4	DETACHEMENT VERS (GENERIQUE)
---------------	------------------------------

CONTRAT

Motif d’arrivée	Pas de changement du fait du détachement
Statut conventionnel	09 : Agent de la fonction publique hospitalière 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire (FPT) TI_H : Titulaire (FPH)
Position Administrative (DSN)	DE1 : Détachement de courte durée DE2 : Détachement de courte durée (T.O.M.) DE3 : Détachement de longue durée DE4 : Détachement en tant que stagiaire DE5 : Détachement sur emploi fonctionnel DE6 : Détachement de plein droit DE7 : Détachement Réserve Opérationnelle
Motif de position (DSN)	0270 : Détach. Auprès député ou sénateur 0201 : Détach.Emploi coll. De cabinet 0230 : Détach. pour mission de coopéra. 0250 : Détach. orga. travaux recherche 0213 : Détach.auprès parlementaire euro 0240 : Détach. dans emploi fonctionnel 0900 : Détachement Emploi Fonctionnel 0202 : Détach.fonct.elect.ou mand.synd 0203 : Détach.pour exercer mand. député 0204 : Détach.pour exerc. mand.sénateur 0206 : Détach.(recl) difficultés opérat 0207 : Détach.(recl) raison opérationn. 0208 : Détach.org.privé, EPIC ou GIP 0220 : Détach. auprès entr. Privée 0225 : Détach. org. privé intérêt géné. 0205 : Détach. coll. terr./établ. publ.

	<p>0209 : Détach.établ. public national 0285 : Détach. auprès de la C.N.I.L 0290 : Détach. auprès du C.S.A 0210 : Détach. auprès entr. publ. / GIP 0211 : Détach.coll ou établ.pub FPT FPH 0215 : Détach. EP fonct. publ. Hospital 0255 : Détach. cycle préparation concou 0265 : Détach. ds organisme form. Fonct 0296 : Détach. pour inaptitude physique 0214 : Détach.org international/étrang. 0235 : Détach. pour enseigner à étrang. 0200 : Détach. auprès admin. de l'Etat 0212 : Détach.auprès de l'Etat 0245 : Détach. pour fonct. membre gouv. 0275 : Détach. pr engagement form milit 0280 : Détach. auprès du Mediateur</p>
Grade	Pas de changement du fait du détachement
Régime de sécurité sociale	27 : Détaché vers
Régime de retraite (DSN)	<p>■ Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) :</p> <p>03 : CNRACL Détach. vers (tout sauf ATIACL) 0D : CNRACL Détach. vers FPT 2D : ETAT détaché vers Etat (Stagiaire) 3D : ETAT détaché vers Etat (Titulaire) DD : CNRACL détaché vers FPH</p> <p>■ Si détachement vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) :</p> <p>4D : CNRACL dét.vers (Contr,OrgPrivé,ColCab) 5D : CNRACL détaché vers fonc.elec.pu.synd. 6D : CNRACL détaché vers organisme internat. 7D : CNRACL Détaché vers parlementaire</p>
Régime de rémunération	07 : Détaché vers

DONNEES DE PAIE	
AGT_DET_ETRANGER	<p>Uniquement pour agent détaché à l'étranger ou vers une organisation internationale :</p> <p>Associée au régime de retraite 6D-CNRACL détaché vers organisme internat., la donnée permet le calcul de la cotisation CNRACL au taux de 27.77% (décret 2022-705 du 26 avril 2022)</p>

ELEMENTS DE PAIE

TITULAIRE “DETACHÉ DE” FPT/FPH/FPE (Vous êtes Employeur d'accueil)

A noter : Afin d'être pris en compte dans le rapport social unique (RSU), les agents titulaires « détachés de » FPT/FPH/FPE (Vous êtes Employeur d'accueil) doivent faire l'objet de la saisie de la collectivité d'origine dans leur fiche contrat ou leur fiche position administrative.

CAS D'USAGE

Fonctionnaire recruté chez l'employeur par la voie du détachement (originaire soit de la FPT, soit de la FPH, soit de la FPE). Ce cas de paie concerne l'employeur de détachement/accueil, qui rémunère l'agent.

ASSISTANTS

VR_A119	ARRIVEE PAR VOIE DE DETACH. (GENERIQUE) pour les détachements sur ECP
VR_A118	ARRIVEE : Autres cas (GENERIQUE) pour les détachements sur ENCP

CONTRAT

Motif d'arrivée (DSN)	0500 : Recrut.voie détach.emp.fctionnel 0501 : Recrut.voie détach.mandat député 0502 : Recrut.voie détach.mand.sénateur 0503 : Recrut.voie détach.mand.dép.euro 0504 : Recrut.voie détach.auprès parlem 0505 : Recrut.voie détach.Coll. Cabinet 0506 : Recrut.voie détach.Coop.techn. 0507 : Recrut.voie détach.fct.élect/syn 0508 : Recrut.voie détach.diff.opératio 0509 : Recrut.voie détach.rais.opératio 0510 : Recrut.voie détach.aup.EPIC/GIP 0511 : Recrut.voie détach.aup.EPN 0512 : Recrut.voie détach.aup.ét.FPTFPH 0513 : Recrut.voie détach.org.internati 0514 : Recrut.voie détach.aup.de l'état
Statut conventionnel	09 : Agent de la fonction publique hospitalière 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut (DSN)	DETA : Détaché FPT COCA : Collaborateur de Cabinet détaché FP
Position Administrative	A01 : Activité : si l'emploi d'origine et l'emploi d'accueil sont exercés auprès d'employeurs différents

	A02 : Activité (détachement de...) : si l'emploi d'origine et l'emploi d'accueil sont exercés auprès d'un même employeur
Motif de position (DSN)	Pas de spécificité propre au détachement.
Grade	Pas de spécificité propre au détachement. COCA : Collaborateur de Cabinet
Régime de sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) : 01 : Régime Mixte ■ Si détachement vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) : 50 : Détaché RG avec AT (non éligible RGC), si l'employeur d'accueil n'est pas éligible à la réduction générale de cotisations. 77 : Détaché sur RG (éligible RGC) , si l'employeur d'accueil est éligible à la réduction générale de cotisations 81 : SS détaché sur RG sans AT (non éligible RGC), si l'employeur d'accueil n'est pas éligible à la réduction générale de cotisations
Régime de retraite (DSN)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) : AD : Surcotisation pension civile équiv tps plein FT : Détaché de France Telecom PO : Détaché de la Poste SD : SPP Détaché de l'Etat ECP 04 : Cnracl Détachés de (seulement ATIACL) 1D : CNRACL détaché de FPT/FPH(Tit/Stag) 9D : ETAT Détaché de Etat (comme Tit/Stag) ECP 9P : Fonctionnaire de Police détaché état ECP ■ Si détachement vers ENCP (emploi ne conduisant pas à pension) : SE : SPP Détaché de l'Etat ENCP 77 : RAFP détaché sur ENCP 9E : ETAT Détaché de Etat (comme Tit/Stag) ENCP 9M : Fonct.De Police détaché Etat ENCP
Régime de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) : 01 : Indiciaire ■ Si détachement vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) : 01 : Indiciaire ■ Uniquement pour collaborateurs de cabinet : 72 : Collaborateur de cabinet

DONNEES DE PAIE	
IND_B_TT_DETA – Indice brut tit début détachement	<p>Uniquement pour les agents détachés de la FPT/FPH sur ENCPCP rémunérés sur un indice sur leur emploi d'origine</p> <p>Saisir l'indice brut de l'emploi d'origine de l'agent, pour le calcul de la cotisation RAFFP</p>
IND_TIT_DETA_HE – Indice HE tit début	<p>Uniquement pour les agents détachés de la FPT/FPH sur ENCPCP rémunérés sur du hors échelle sur leur emploi d'origine</p> <p>Saisir le chevron de l'emploi d'origine de l'agent, pour le calcul de la cotisation RAFFP</p>
IND_BRUT_ORIGI (DSN)	<p>Uniquement pour les agents détachés sur ENCPCP</p> <p>Indice brut d'origine du fonctionnaire détaché sur emploi ne conduisant pas à pension servant de base au calcul des cotisations pour pension</p>

BAREME PLAN DE PAIE	
MT_SUP_COL_CAB	<p>Uniquement pour collaborateurs de cabinet indépendamment de leur fonction publique d'origine :</p> <p>Montant brut Sup collaborateur cabinet</p>
IND_SUP_COL_CAB	<p>Uniquement pour collaborateurs de cabinet indépendamment de leur fonction publique d'origine :</p> <p>Indice sup collaborateur de cabinet</p>

ELEMENTS DE PAIE	
1019 : Salaire sur emploi de détachement (MS)	<p>■ Si détachement vers ENCPCP (emploi ne conduisant pas à pension) :</p> <p>Saisie du montant de la rémunération ou de l'indice majoré de l'emploi d'origine de l'agent. Sera exploitée pour le calcul de l'assiette de cotisation RAFFP pour tous les détachements ENCPCP et l'assiette de cotisation Pension civile pour les détachements ENCPCP des agents issus de la FPE.</p>
1016 : NBI sur emploi de détachement (MS)	<p>■ Si détachement vers ENCPCP (emploi ne conduisant pas à pension) :</p> <p>Saisie du nombre de points NBI de l'emploi d'origine de l'agent. Saisie éventuellement de la valeur du point. Sera exploitée pour le calcul de l'assiette de cotisation RAFFP pour tous les détachements ENCPCP et l'assiette de cotisation Pension civile pour les détachements ENCPCP des agents issus de la FPE.</p>

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

A noter : Afin d'être pris en compte dans le rapport social unique (RSU), les agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent doivent faire l'objet de la saisie d'un grade statutaire.

AGENT INTERCOMMUNAL IRCANTEC

CAS D'USAGE

Agent contractuel recruté chez deux ou plusieurs employeurs publics, dont la durée de travail excède un temps complet.

REGIMES

Régime de retraite	10 : Ircantec
---------------------------	---------------

DONNEES DE PAIE

AGENT_MULTI_EMP (DSN)	A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH. Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".
SOU MIS_AUT_COL	Saisir la rémunération soumise à cotisations IRCANTEC perçue dans les autres collectivités
SOU MIS_SS_AUTRE	Saisir la rémunération soumise à cotisations Sécurité Sociale perçue dans les autres collectivités

ELEMENTS DE PAIE

48J5 : Plafond IRCANTEC TNCP Interco	Permet de proratiser les assiettes tranche A et B de l'Ircantec en tenant compte des montants des autres collectivités
5046 : Prorata Pif SS Multi employeur	Permet de proratiser le plafond de sécurité sociale en tenant compte des rémunérations perçues dans les autres collectivités.

AIDE A DOMICILE – REGIME GENERAL

CAS D'USAGE

Agent contractuel exerçant des missions d'aide à domicile éligibles à l'exonération concernée.

ASSISTANT

A40 ARRIVEE : Aide à domicile RG

CONTRAT

Motif d'arrivée 0118 : ALD-Aide à domicile

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut Choisir un statut de contractuel

Position Administrative A01 : Activité

Grade Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel

Régime de sécurité sociale
12 : RG Aide à domicile avec Assedic
56 : RG Aide à domicile sans Assedic

Régime de retraite 10 : Ircantec

Régime de rémunération 01 : Indiciaires

ELEMENTS DE PAIE

2018 : Calcul NbH&Mt Exo Saisir le nombre d'heures exonérées

ANIMATEUR

CAS D'USAGE

Vacataire exerçant des missions d'animateur répondant aux exigences requises pour bénéficier du calcul forfaitaire des cotisations (rémunération à la vacation, à l'heure ou au forfait).

ASSISTANT

A19 ARRIVEE : Animateur

CONTRAT

Motif d'arrivée 9999 : Arrivée collectivité

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut ANIM : Animateur

Position Administrative A01 : Activité

Grade
 AN_R : Animateur
 AN_P : Animateur au pair
 AN_S : Assistant sanitaire
 DACV : Directeur adjt.cent.vac
 DIR : Directeur Centr.Vacances
 ECON : Econome centre vacances

Régime de sécurité sociale
 16 : Régime général animateurs
 62 : RG Animateur Centre Vacances (avec PE)
 63 : RG Animateur Centre Vacances (sans PE)
 74 : RG Animateur Alsace-Moselle (sans PE)
 75 : RG Animateur Alsace-Moselle (avec PE)

Régime de retraite 10 : Ircantec

Régime de rémunération 06 : Animateurs

ELEMENTS DE PAIE

2010 : Vacation Animateur Jour -base forfait Saisir un Nombre de vacations x Taux journalier

2011 : Vacation animateur semaine -base forfait Saisir un Nombre de vacations x Taux semaine

2012 : Vacation animateur mois -base forfait Saisir un Nombre x Taux unitaire

MATRICES

BASE_FORF_JOUR Forfait jour Animateur centre vacances

BASE_FORF_SEM Forfait mois Animateur centre vacances

BASE_FORF_MOIS Forfait semaine animateur centre vacances

A noter : La base forfaitaire de cotisation est déterminée au calcul des vacations.

ANIMATEUR INDICIAIRE

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public (accroissement saisonnier d'activité) exerçant des missions d'animateur répondant aux exigences requises pour bénéficier du calcul forfaitaire des cotisations.

ASSISTANT

A19 ARRIVEE : Animateur

CONTRAT

Motif d'arrivée 9999 : Arrivée collectivité

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut ANIM : Animateur

Position Administrative A01 : Activité

Grade Choisir le grade statutaire FPT

Régime de sécurité sociale
 16 : Régime général animateurs
 62 : RG Animateur Centre Vacances (avec PE)
 63 : RG Animateur Centre Vacances (sans PE)
 74 : RG Animateur Alsace-Moselle (sans PE)
 75 : RG Animateur Alsace-Moselle (avec PE)

Régime de retraite 10 : Ircantec

Régime de rémunération 10 : Indiciaires

ELEMENTS DE PAIE

4767 : Base Forfaitaire Animateur Saisir le type de fonction (AR : animateur, AP : au pair, AS : assistant sanitaire, DA : Dir.adjoint, DR : directeur ou EC : Econome) et le nombre de vacations.

4754 : Congés payés Animateur (base forfaitaire) Le montant (10%) est inclus dans l'assiette forfaitaire des cotisations.

4758 : Congés payés Le montant (10%) vient s'ajouter à la base forfaitaire dans l'assiette des cotisations.

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDD

CAS D'USAGE

Assistant(e) maternel(le) en CDD.

ASSISTANT

A31 ARRIVEE : ASSISTANTE MATERNELLE CDD

CONTRAT

Motif d'arrivée 0310 : ASM-Recrutement assist mater

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut ASM1 : Assistante Maternelle-CDD

Position Administrative A01 : Activité

Grade ASMA : Assistante maternelle

Régime de sécurité sociale 09 : Régime Général avec ASSEDIC

Régime de retraite 10 : Ircantec

Régime de rémunération 70 : Assistantes maternelles

ELEMENTS DE PAIE

2500 : Rémunération enfant Saisir en élément de paie

2503 : Majoration handic. Mineur 2 Saisir en élément de paie.
Le nombre d'enfant est à saisir dans la donnée mois
NOMB_ENF_ASMHD

2507 : Indemnité compensatrice ass mat Saisir en élément de paie.
Le nombre de jour est à saisir dans la donnée mois
NOMB_JOUR_INDATT

2510 : Rémun. Enfant Tps partiel Saisir en élément de paie.

2520 : Rémun. Jour Complém. Saisir le nombre de jour en élément paie.

2530 : Jours compl. Tps partiel Saisir le nombre de jour en élément paie.

2540 : Indemnité compensatrice Saisir le nombre de jour en élément paie.

2550 : Indemnité entretien Saisir le nombre de jour en élément paie.

2555 : Indem. Repas suppl. Saisir le nombre de repas en élément paie.

2560 : Heures sup. ASS MAT (SMIC) Saisir le nombre d'heure en élément paie

2580 : Ind. spéc. Attention part.	Saisir le nombre de jour en élément paie.
8815 : Sports loisirs ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
8816 : Cadeau de Noël ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
8817 : Argent de poche ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
8818 : Alloc. Habillement ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.

BAREME EMPLOYEUR

TX_SS_AT_AMRG	Renseigner le taux SS A.T pour les assistantes maternelles RG
MT_PRIME_ASMAT	Renseigner le montant de la prime de fin d'année pour les assistantes maternelles

DONNEES DE PAIE / RUBRIQUE

NOMB_ENF_ASM	Saisie du nombre d'enfants gardés.	2501
NOMB_ENF_HAND	Saisie du nombre d'enfants handicapés gardés.	2502
NOMB_JOUR_SAL	Saisie du nombre de jours travaillés.	2504
NOMB_JOUR_INDATT	Saisie du nombre de jour pour l'indemnité d'attente.	2505

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDI

CAS D'USAGE

Assistant(e) maternel(le) en CDI.

ASSISTANT

A32 ARRIVEE : ASSISTANTE MATERNELLE CDI

CONTRAT

Motif d'arrivée 0310 : ASM-Recrutement assist mater

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut ASM : Assistante Maternelle-CDI

Position Administrative A01 : Activité

Grade ASMA : Assistante maternelle

Régime de sécurité sociale 09 : Régime Général avec ASSEDIC

Régime de retraite 10 : Ircantec

Régime de rémunération 70 : Assistantes maternelles

ELEMENTS DE PAIE

2500 : Rémunération enfant Saisir en élément de paie

2503 : Majoration handic. Mineur 2 Saisir en élément de paie.
Le nombre d'enfant est à saisir dans la donnée mois
NOMB_ENF_ASMHD

2507 : Indemnité compensatrice ass mat Saisir en élément de paie.
Le nombre de jour est à saisir dans la donnée mois
NOMB_JOUR_INDATT

2510 : Rémun. Enfant Tps partiel Saisir en élément de paie.

2520 : Rémun. Jour Complém. Saisir le nombre de jour en élément paie.

2530 : Jours compl. Tps partiel Saisir le nombre de jour en élément paie.

2540 : Indemnité compensatrice Saisir le nombre de jour en élément paie.

2550 : Indemnité entretien Saisir le nombre de jour en élément paie.

2555 : Indem. Repas suppl. Saisir le nombre de repas en élément paie.

2560 : Heures sup. ASS MAT (SMIC) Saisir le nombre d'heure en élément paie

2580 : Ind. spéc. Attention part.	Saisir le nombre de jour en élément paie.
8815 : Sports loisirs ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
8816 : Cadeau de Noël ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
8817 : Argent de poche ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
8818 : Alloc. Habillement ASM	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.

BAREME EMPLOYEUR

TX_SS_AT_AMRG	Renseigner le taux SS A.T pour les assistantes maternelles RG
MT_PRIME_ASMAT	Renseigner le montant de la prime de fin d'année pour les assistantes maternelles

DONNEES DE PAIE / RUBRIQUE

NOMB_ENF_ASM	Saisie du nombre d'enfants gardés.	2501
NOMB_ENF_HAND	Saisie du nombre d'enfants handicapés gardés.	2502
NOMB_JOUR_SAL	Saisie du nombre de jours travaillés.	2504
NOMB_JOUR_INDATT	Saisie du nombre de jour pour l'indemnité d'attente.	2505

ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDD

CAS D'USAGE

Assistant(e) familial(le) en CDD.

ASSISTANT

VR_A34 ARRIVEE : ASSISTANT FAMILIAL CDD

CONTRAT

Motif d'arrivée 0309 : ASF-Recrutement assist.famil.

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut ASF1 : Assistante Familial CDD

Position Administrative A01 : Activité

Grade ASFA : Assistant Familial

Régime de sécurité sociale 09 : Régime Général avec ASSEDIC

Régime de retraite 10 : Ircantec

Régime de rémunération 75 : Assistants familiaux

ELEMENTS DE PAIE

2578 : Rémun garantie acc continu ASFAM Saisir le nombre d'enfant(s) en garde continu ou montant par enfant

2568 : Rémun. accueil intermittent ASFAM Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

2569 : Indemnité d'attente ASFAM Saisir un nombre de jours et un montant journalier

2570 : Indemnité d'entretien ASFAM Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

2571 : Majo. rémun. accueil intermittent ASFAM Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

2572 : Majo. rémun. accueil continu ASFAM Saisir un nombre d'enfant(s) et un montant par enfant

ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDI

CAS D'USAGE

Assistant(e) familial(le) en CDI.

ASSISTANT

VR_A33 ARRIVEE : ASSISTANT FAMILIAL CDI

CONTRAT

Motif d'arrivée 0309 : ASF-Recrutement assist.famil.

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut ASF : Assistante Familial CDI

Position Administrative A01 : Activité

Grade ASFA : Assistant Familial

Régime de sécurité sociale 09 : Régime Général avec ASSEDIC

Régime de retraite 10 : Ircantec

Régime de rémunération 75 : Assistants familiaux

ELEMENTS DE PAIE

2566 : Rémun. Fonction Globale ASFAM

Saisir un montant

2567 : Rémun. accueil continu ASFAM

Saisir un nombre d'enfant(s) et un montant par enfant

2568 : Rémun. accueil intermittent ASFAM

Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

2569 : Indemnité d'attente ASFAM

Saisir un nombre de jours et un montant journalier

2570 : Indemnité d'entretien ASFAM

Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

2571 : Majo. rémun. accueil intermittent ASFAM

Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

2572 : Majo. rémun. accueil continu ASFAM

Saisir un nombre d'enfant(s) et un montant par enfant

COLLABORATEUR DE CABINET REGIME GENERAL

CAS D'USAGE

Collaborateur de cabinet recruté directement (et non pas par la voie du détachement sur contrat).

ASSISTANTS

VR_A56	ARRIVEE : CONT-Collaborateur de Cabinet
VR_A57	RENOUV : CONT-Collaborateur de Cabinet

CONTRAT

Motif d'arrivée	0313 : CONT – Collaborateur de cabinet
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	COLL : CONT – Collaborateur de cabinet
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	COCA : Collaborateur de cabinet ou Grade statutaire
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	72 : Collaborateur de cabinet 01 : Indiciaires

BAREME PLAN DE PAIE

MT_SUP_COL_CAB	Montant brut Sup collaborateur cabinet
IND_SUP_COL_CAB	Indice sup collaborateur de cabinet

CONTRAT DE PROJET (HORS DETACHEMENT)

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat de projet et recruté directement (et non pas par la voie du détachement sur contrat).

ASSISTANTS

VR_A80	ARRIVEE : CONT-Contrat de projet
VR_A81	RENOUV : CONT-Contrat de projet

CONTRAT

Motif d'arrivée	0327 : Contrat de projet
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CPRJ : Contrat de Projet
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	CPRJ : Contrat de Projet

CONTRACTUEL : ABSENCE CADRE D'EMPLOIS

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 1° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A27	ARRIVEE : CONT-Absence Cadre d'emplois
VR_A54	RENOUV : CONT- Absence Cadre d'emplois

CONTRAT

Motif d'arrivée	0315 : CONT- Absence Cadre d'emplois
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CCE : CONT - Absence Cadre d'emplois
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : ARTICLE L352-4

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L352-4 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A96	ARRIVEE : CONT - Article L352-4
VR_A97	RENOUV : CONT - Article L352-4

CONTRAT

Motif d'arrivée	0335 : CONT - Article L352-4
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CBO : CONT - Article L352-4
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : CATEGORIE A

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée du niveau de la catégorie A « article L332-8 2° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

A21	ARRIVEE : CONT-Catégorie A
VR_A50	RENOUV : CONT-Catégorie A

CONTRAT

Motif d'arrivée	0316 : CONT Catégorie A
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CCA : CONT Catégorie A
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : CATEGORIE B

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée du niveau de la catégorie B « article L332-8 2° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A78	ARRIVEE : CONT-Catégorie B
VR_A79	RENOUV : CONT-Catégorie B

CONTRAT

Motif d'arrivée	0325 : CONT Catégorie B
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CCB : CONT Catégorie B
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : CDI

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée indéterminée.

ASSISTANT

VR_A28	ARRIVEE : CONT-CDI (Direct)
--------	-----------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0188 : CONT CDI
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CDI : CONT - CDI
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : COLLABORATEUR GROUPE ELUS

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat de collaborateur de groupe d'élus (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A58	ARRIVEE:CONT-Collab. Groupe d'élus(CDD)
VR_A59	RENOUV : CONT-Collab. Groupe d'élus(CDD)
VR_A116	ARRIVEE:CONT-Collab. Groupe d'élus(CDI)

CONTRAT

Motif d'arrivée	0314 : CONT – Collab. Groupe Elus
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CGE : CONT Collaborateur Groupe d'élus CDD CGE1 : CONT Collaborateur Groupe d'élus CDI
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : COLLABORATEUR OCCASIONNEL

CAS D'USAGE

Collaborateur occasionnel du service public indemnisé par l'employeur (autre que commissaire enquêteur) n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale.

ASSISTANT

VR_A113 ARRIVEE : Collaborateur occasionnel

CONTRAT

Motif d'arrivée	0350 - Collaborateur occasionnel
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CO : Collaborateur occasionnel
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	COOC : Collaborateur Occasionnel
Régime de sécurité sociale	48 : SS RG Collaborateur Occasionnel 49 : SS RG Collaborateur Occas. avec ASSEDIC
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	48 : Collaborateur occasionnel

ELEMENTS DE PAIE

2306 : Rémunération Collaborateur occasionnel	Saisie du Nombre de vacations, taux de la vacation et nombre d'heures
--	---

BAREME PLAN DE PAIE

TX_SS_AT_COL_OCA	Taux SS A.T. Collaborateur Occasionnel
-------------------------	--

CONTRACTUEL : COM NOUVELLE DE GRCom <1000H

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 4° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A92	ARRIVEE : CONT-Com Nouv GrCom <1000h
VR_A93	RENOUV : CONT - Com Nouv GrCom <1000h

CONTRAT

Motif d'arrivée	0331 : CONT - Com Nouvelle de GrCom <1000h
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CCN : CONT - Com Nouvelle de GrCom <1000h
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : COM<1000H ET GRCOM<15000H

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 3° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A90	CONT- Com<1000h et GrCom<15Mh
VR_A91	RENOUV : CONT - Com<1000h et GrCom<15Mh

CONTRAT

Motif d'arrivée	0329 : CONT - Com<1000h et GrCom<15Mh
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CGC : CONT - Com<1000h et GrCom<15000h
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : EMP. <2000H G COM<10000 H

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 6° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A62	ARRIVEE : CONT-Emploi <2000h Gr<10000h
VR_A63	RENOUV : CONT-Emploi <2000h Gr<10000h

CONTRAT

Motif d'arrivée	0319 : CONT - Emplois < 2000h Gr Com < 10000h
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CEG : CONT - Emplois < 2000h Gr Com < 10000h
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : EMPLOI TNC < 50%

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 5° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A94	ARRIVEE : CONT – Empl TNC <50%
VR_A95	RENOUV : CONT – Empl TNC <50%

CONTRAT

Motif d'arrivée	0333 : CONT - Empl TNC <50%
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CETN : CONT - Empl TNC <50%
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : EMPLOI DE DIRECTION

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée sur un emploi de direction « article L343-1 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

VR_A64	ARRIVEE : CONT – Emploi de direction
VR_A65	RENOUV : CONT – Emploi de direction

CONTRAT

Motif d'arrivée	0321 : CONT-Emploi de Direction
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CED : CONT - Emploi de direction
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : EMPLOI VACANT

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-14 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

A23	ARRIVEE : CONT-Emploi vacant
VR_A49	RENOUV : CONT-Emploi vacant

CONTRAT

Motif d'arrivée	0312 : CONT-Emploi vacant
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CVA : CONT - Emploi Vacant
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

CONTRACTUEL : REMPLAÇANT

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-13 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

A24	ARRIVEE : CONT-Remplaçant
VR_A48	RENOUV : CONT- Remplaçant

CONTRAT

Motif d'arrivée	0311 : CONT-Remplaçant
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CRE : CONT - Remplaçant
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires 10 : Horaires

CONTRACTUEL : SAISONNIER

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-23 2° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANTS

A25	ARRIVEE : CONT-Saisonnier
VR_A52	RENOUV : CONT- Saisonnier

CONTRAT

Motif d'arrivée	0302 : CONT-Saisonnier
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CSA : CONT - Saisonnier
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires 10 : Horaires

CONTRACTUEL : TEMPORAIRE

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-23 1° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

ASSISTANT

A26	ARRIVEE : CONT-Temporaire
VR_A53	RENOUV : CONT- Temporaire

CONTRAT

Motif d'arrivée	0303 : CONT-Temporaire
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CTP : CONT - Temporaire
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires 10 : Horaires

PACTE

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L326-10° du CGFP ».

ASSISTANT

A11 ARRIVEE : PACTE

CONTRAT

Motif d'arrivée **0114** : PACT-Contrat : PACTE

Statut conventionnel **10** : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut **PACT** : Pacte pour l'emploi

Position Administrative **Y01** : Pacte pour l'emploi

Grade **PACT** : Pacte pour l'emploi

Régime de sécurité sociale
09 : Régime Général avec ASSEDIC
10 : Régime Général

Régime de retraite **10** : Ircantec

Régime de rémunération
43 : Pacte pour l'emploi
01 : Indiciaire

ELEMENTS DE PAIE

0507 : Nombre heures Pacte Emploi Permet de forcer le nombre d'heures du mois (si le régime de rémunération est valorisé à 43 – Pacte pour l'emploi)

2205 : Rémunération Pacte Emploi Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (si le régime de rémunération est valorisé à 43 – Pacte pour l'emploi)

PRAB (PREPARATION AUX CONCOURS CAT A et B)

CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif de préparation aux concours de la fonction publique (emploi de catégorie A et B) (art. 167 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017).

ASSISTANT

VR_A73

ARRIVEE : PRAB

CONTRAT

Motif d'arrivée

0115 : PRAB-Contrat : PRAB

Statut conventionnel

10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut

PRAB : Préparation aux concours Cat A et B

Position Administrative

Y03 : Préparation aux concours Cat A et B
Y04 : Prolongation aux concours Cat A et B

Grade

Choisir le grade statutaire FPT

Régime de sécurité sociale

09 : Régime Général avec ASSEDIC
10 : Régime Général

Régime de retraite

10 : Ircantec

Régime de rémunération

01 : Indiciaires

AUTRES CAS

Le motif de recours à CDD doit systématiquement être valorisé dans le dossier des agents en CDD de droit privé, à l'exception des contrats suivants :

- CUI – CAE
- Parcours Emploi Compétences
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise
- Contrat à durée déterminée d'insertion
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Contrat adulte relais

AGENT RECENSEUR

CAS D'USAGE
<p>Vacataire recruté afin d'assurer des missions de recensement (rémunéré à l'acte, à la feuille, à l'heure ou au forfait), n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire CNRACL.</p> <p>Ce cas de paie ne concerne pas les agents recrutés par un contrat de droit public, qui doivent être intégrés dans le cas de paie correspondant au type de CDD utilisé (ex. : accroissement temporaire d'activité).</p>

ASSISTANT	
A15	ARRIVEE : RECENSEUR

CONTRAT	
Motif d'arrivée	0117 : REC – Agent recenseur
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES	
Statut	REC : Agent recenseur
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	RECE : Recenseur
Régime de sécurité sociale	48 : SS RG Collaborateur Occas. 49 : SS RG Collaborateur Occas. Avec ASSEDIC
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	45 : Agent recenseur

ELEMENTS DE PAIE	
2370 : Rémunération Agent recenseur	Saisir un montant forfaitaire ou Nombre d'heures x Taux horaire
2371 : Rém. Agent recenseur Activité acces.	Saisir un montant forfaitaire ou Nombre d'heures x Taux horaire
2373 : Recenseur Bulletin individuel	Saisir Nombre x Taux (barème REC_BULL_IND)
2375 : Recenseur Feuille de logement	Saisir Nombre x Taux (barème REC_FEUIL_LOG)
2377 : Recenseur Dossier immeuble collectif	Saisir Nombre x Taux (barème REC_IMM_COLL)
2379 : Recenseur Bordereau de district	Saisir Nombre x Taux (barème REC_BORD_DIST)

BAREME PLAN DE PAIE	
TX_SS_AT_COL_OCA	Taux AT spécifique – Rubrique 6028 (CTP 823)
REC_BULL_IND	Bulletin individuel
REC_FEUIL_LOG	Feuille Logement
REC_IMM_COLL	Dossier immeuble collectif
REC_BORD_DIST	Bordereau de district

A noter :

Le cas de paie des agents recenseurs avec cotisations sur base forfaitaire n'est pas géré actuellement.

ALLOCATAIRE SPV

CAS D'USAGE

Ex sapeur-pompier volontaire indemnisé.

ASSISTANT

VR_A101	ARRIVEE : Allocataire SPV
----------------	---------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0470 : Arrivée SPV
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	SPVA : Allocataire SPV
Position Administrative	ALV : SPV - Allocataire
Grade	Choisir un grade de la filière PV – Pompiers volontaires
Régime de sécurité sociale	99 : Pas de régime
Régime de retraite	99 : Pas de régime
Régime de rémunération	99 : Pas de régime (avec PAS)

APPRENTI IRCANTEC

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'apprentissage chez un employeur public dans un service public administratif.

ASSISTANT

VR_A74 ARRIVEE : APPRENTI 2019

CONTRAT

Motif d'arrivée	0113 : APP – Contrat apprenti
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	APP : Apprenti
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	APP : Apprenti
Régime de sécurité sociale	45 : RG apprentis loi 1992 -20 sal 64 : RG apprentis loi 1992 +20 sal 68 : RG apprentis loi 1992 -20 sal Als/Mos 69 : RG apprentis loi 1992 +20 sal Als/Mos
Régime de retraite	12 : Ircantec apprentis
Régime de rémunération	74 : Apprentis 2019

ELEMENTS DE PAIE

2251 : Salaire Apprenti (Pourcentage forcé)	Saisie du pourcentage de rémunération apprenti (si le pourcentage calculé automatiquement par la rubrique 2252 - Salaire Apprenti (>2019) ne correspond pas à la situation de l'apprenti)
2561 : Heures supplémentaires Apprentis <= 8h	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire

2562 : Heures supplémentaires Apprentis >8 h	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire
3441 : Ind.Forf.Trav.DIM/JF Apprenti	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
4253 : Ind. travail de nuit Apprenti	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
4639 : Prime / Indemnité Apprenti	Saisie d'un montant
4706 : Avantages en nature repas forf.Apprentis	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : MT_FOR_REPAS_APP)
4709 : Avantage en nature logement Apprenti	Saisie d'un montant
4713 : Avantage en nature NTIC Apprenti	Saisie d'un montant
4721 : Avantage en nature véhicule Apprenti	Saisie d'un montant
4764 : Congés Payés Apprenti	Saisie d'un montant
47A6 : Ind.journalières Apprentis publics (PAS)	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
47C0 : Part Emp Santé Apprenti exo	Saisie d'un montant
47C1 : Part Emp Prévoyance Apprenti exo	Saisie d'un montant
47C2 : Part Emp Santé Apprenti non exo	Saisie d'un montant
47C3 : Part Emp Prévoyance Apprenti non exo	Saisie d'un montant

DONNEES DE PAIE / MATRICES	
ANNEE_APPRENTIS	Année d'apprentissage si l'apprenti a réalisé sa 1ère ou 2ème année auprès d'un autre employeur.
LIC_PRO_UN_AN	L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
DIPL_MEME_NIVEAU	Une majoration de 15 points (droit commun, tous secteurs confondus) si les conditions suivantes sont toutes remplies : * le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an, * l'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu,

	* la qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu.
MAJO_APP_PUBLIC	Pour les contrats conclus à compter du 27 avril 2020, les employeurs publics ont la possibilité de majorer la rémunération de 10 points ou 20 points.
NIV_DIPL_APPRENT (DSN)	Niveau de diplôme suivi par l'individu en contrat d'apprentissage tel que défini par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (attendu en DSN)
APPRENTIS	Matrice taux rémunération/taux base cotisation suivant l'âge et l'année d'apprentissage

Valeurs possibles pour diplôme préparé NIV_DIPL_APPRENT	
03	Niv. Equivalent CAP ou BEP
04	Niv. Bac (général, techn ou pro) ou BT
05	Niv. Bac+2 (licence 2, BTS, DUT, etc)
06	Niv. Bac+3 et Bac+4 (licence 3, licence pro, master 1, etc)
07	Niv. Bac+5 (master 2, DE approfondies, DE supérieures, diplôme d'ingénieur, etc)
08	Niv Bac+8 (doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc)

APPRENTI AGIRC ARRCO

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'apprentissage et affilié à l'Agirc Arrco (et non à l'Ircantec).

ASSISTANT

VR_A70 ARRIVEE : APPRENTI (AGIRC-ARRCO)

CONTRAT

Motif d'arrivée	0913 : APP-Contrat : Apprenti (ARRCO)
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	PAPP : Apprenti (AGIRC-ARRCO)
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	PAPP : Apprenti (ARRCO)
Régime de sécurité sociale	67 : RG apprentis loi 1979 78 : RG apprentis loi 1979 Alsace/Mos 65 : RG apprentis loi 1987 -20 sal 66 : RG apprentis loi 1987 +20 sal 70 : RG apprentis loi 1987 -20 sal Als/Mos 71 : RG apprentis loi 1987 +20 sal Als/Mos
Régime de retraite	97 : AGIRC ARRCO Apprentis
Régime de rémunération	74 : Apprentis 2019 (si le contrat a débuté après le 01/01/2019)

ELEMENTS DE PAIE

2251 : Salaire Apprenti (Pourcentage forcé)	Saisie du pourcentage de rémunération apprenti (si le pourcentage calculé automatiquement par la rubrique 2252 - Salaire Apprenti (>2019) ne correspond pas à la situation de l'apprenti)
--	---

2561 : Heures supplémentaires Apprentis <= 8h	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire
2562 : Heures supplémentaires Apprentis >8 h	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire
3441 : Ind.Forf.Trav.DIM/JF Apprenti	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
4253 : Ind. travail de nuit Apprenti	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
4639 : Prime / Indemnité Apprenti	Saisie d'un montant
4706 : Avantages en nature repas forf.Apprentis	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : MT_FOR_REPAS_APP)
4709 : Avantage en nature logement Apprenti	Saisie d'un montant
4713 : Avantage en nature NTIC Apprenti	Saisie d'un montant
4721 : Avantage en nature véhicule Apprenti	Saisie d'un montant
4764 : Congés Payés Apprenti	Saisie d'un montant
47A8 : Ind.journalières Apprentis privés (PAS)	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
47C0 : Part Emp Santé Apprenti exo	Saisie d'un montant
47C1 : Part Emp Prévoyance Apprenti exo	Saisie d'un montant
47C2 : Part Emp Santé Apprenti non exo	Saisie d'un montant
47C3 : Part Emp Prévoyance Apprenti non exo	Saisie d'un montant

DONNEES DE PAIE / MATRICES	
ANNEE_APPRENTIS	Année d'apprentissage si l'apprenti a réalisé sa 1ère ou 2ème année auprès d'un autre employeur.
LIC_PRO_UN_AN	L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
DIPL_MEME_NIVEAU	Une majoration de 15 points (droit commun, tous secteurs confondus) si les conditions suivantes sont toutes remplies :

	<ul style="list-style-type: none"> * le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an, * l'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu, * la qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu.
MAJO_APP_PUBLIC	Pour les contrats conclus à compter du 27 avril 2020, les employeurs publics ont la possibilité de majorer la rémunération de 10 points ou 20 points.
NIV_DIPL_APPRENT (DSN)	Niveau de diplôme préparé par l'individu en contrat d'apprentissage tel que défini par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (attendu en DSN)
APPRENTIS	Matrice taux rémunération/taux base cotisation suivant l'âge et l'année d'apprentissage

Valeurs possibles pour diplôme préparé NIV_DIPL_APPRENT	
03	Niv. Equivalent CAP ou BEP
04	Niv. Bac (général, techn ou pro) ou BT
05	Niv. Bac+2 (licence 2, BTS, DUT, etc)
06	Niv. Bac+3 et Bac+4 (licence 3, licence pro, master 1, etc)
07	Niv. Bac+5 (master 2, DE approfondies, DE supérieures, diplôme d'ingénieur, etc)
08	Niv Bac+8 (doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc)

CAE / CUI

CAS D'USAGE

Salarié sous contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI/CAE affilié à l'Ircantec.

ASSISTANT

A09 ARRIVEE : CAE/CUI

CONTRAT

Motif d'arrivée	0110 : CAE-Contrat : CAE
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	CAE : Contrat d'Accomp.dans l'Emploi / CUI
Position Administrative	CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
Grade	CAE : CAE / CUI
Régime de sécurité sociale	39 : SS RG Contrat Accompagnement Emploi 44 : RG CAE avec Assedic
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	38 : Contrat d'accompagnement dans l'emploi

ELEMENTS DE PAIE

0506 : Nombre heures CAE	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
2204 : Rémunération CAE	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURES_CAE et SMIC)
4870 : Calcul seuil CAE	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
2206 : Heures supplémentaires CAE	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire
2208 : Heures complémentaires CAE	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC

47A3 : Ind.journalières CAE (PAS)	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
--	--

DONNEES DE PAIE	
NB_HEUR_MENS	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si la donnée est saisie, les rubriques 0506, 2204, 4870 reprennent la valeur indiquée.

BAREME PLAN DE PAIE	
NOMB_HEURES_CAE	Nombre d'heures hebdomadaires CAE (20h par défaut soit 86.67h mensuelles)
SMIC	Smic horaire

CAEN – CONTRAT D'ACCES A L'ENTREPRISE

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'accès à l'entreprise.

ASSISTANT

VR_A47

ARRIVEE : CONTRAT D'ACCES A L'ENTREPRISE

CONTRAT

Motif d'arrivée	0341 : CAEN-Contrat d'Acc. à l'Entrepr.
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles
Motif de recours à CDD	Motif pour lequel a été conclu le Contrat à durée déterminée.

CARRIERE - REGIMES

Statut	CAEN : Contrat d'Accès à l'Entreprise
Position Administrative	A10 : Activité-Mise à disposition 100%
Grade	CAEN : Contrat Acc. Entreprise
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	96 : AGIRC ARRCO Non Cadre
Régime de rémunération	25 : Contrat d'Accès à l'Entreprise

ELEMENTS DE PAIE

2225 : Rémun. Contrat d'Accès à l'Entreprise	Saisir le montant de rémunération ou Nombre d'heures si différent de 151.67h (barème HEURE_MOIS_ORG) x Taux horaire (barème SMIC)
---	---

CAR – CONTRAT ADULTE RELAIS

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat adulte relais affilié à l'Ircantec.

ASSISTANT

VR_A69	ARRIVEE : CONTRAT ADULTE RELAIS
---------------	---------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0340 : CONT - Contrat Adulte Relais
Statut conventionnel	<p>03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales)</p> <p>04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux)</p> <p>05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé)</p> <p>06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service</p> <p>07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles</p>

CARRIERE - REGIMES

Statut	CAR : Contrat Adulte-Relais
Position Administrative	CAR : Contrat Adulte-Relais
Grade	CAR : Contrat Adulte Relais
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	24 : Contrat Adultes-Relais

ELEMENTS DE PAIE

2219 : Salaire Contrat Adultes-Relais	Saisir le montant de rémunération ou Nombre d'heures si différent de 151.67h (barème HEURE_MOIS_ORG) x Taux horaire (barème SMIC)
--	---

CDDI – CONTRAT D'INSERTION

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat à durée déterminée d'insertion (dans le cadre notamment des chantiers d'insertion). Ce type de contrat n'est pas éligible à l'Ircantec

ASSISTANTS

A45	ARRIVEE : CDD Insertion avec Pole Emploi
A46	ARRIVEE : CDD Insertion sans Pole Emploi

CONTRAT

Motif d'arrivée	0172 : CDDI-Contrat : CDDI
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	CDDI : C.D.D. Insertion
Position Administrative	COI : CDD Insertion (CDDI)
Motif Position (DSN)	0879 : CDDI/Poste élig entrepr.adaptée 0880 : CDDI / poste éligible aide SIAE 0881 : CDDI/Poste élig Aide SIAE ACI_DC 0882 : CDDI /Poste élig Aide SIAE EI_DC 0883 : CDDI/Poste éli Aide SIAE ETTI_DC 0884 : CDDI/Poste élig Aide SIAE ACI_MP 0885 : CDDI/ Poste élig Aide SIAE EI_MP
Grade	CDDI : C.D.D. Insertion
Régime de sécurité sociale	59 : SS RG CDD Insertion Assedic (CDDI) 60 : SS RG CDD Insertion (CDDI)
Régime de retraite	96 : AGIRC-ARRCO Non cadre
Régime de rémunération	29 : CDD Insertion (CDDI)

ELEMENTS DE PAIE

0514 : Nombre heures CDDI	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
----------------------------------	---

2244 : Rémunération CDDI	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURE_CDDI et SMIC)
4847 : Calcul seuil CDDI	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
2245 : Heures complémentaires CDDI	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC
2246 : Heures supplémentaires CDDI	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire
2247 : Heures Sup.25% CDDI	Saisie du nombre d'heures
2248 : Heures Sup.50% CDDI	Saisie du nombre d'heures
47A2 : Ind.journalières CDDI (PAS)	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.

DONNEES DE PAIE	
NB_HEUR_MENS	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si donnée saisie, les rubriques 0514, 2244, 4847 reprennent la valeur indiquée.
NIV_FORM_INSERT (DSN)	Niveau de formation le plus élevé CDDI

Valeurs possibles pour niveau de formation obtenu	
NIV_DIPLOME_CDDI	
01	Formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire (16 ans)
02	Formation d'une durée maximale d'un an après le collège
03	Niveau de formation équivalent au CAP ou au BEP
04	Formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel
05	Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS, DUT, etc.
06	Formation de niveau bac+3 ou bac+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.
07	Formation de niveau bac+5 et plus : master 2, doctorat, diplômes d'école, etc.

BAREME PLAN DE PAIE	
NOMB_HEURE_CDDI	Nombre d'heures hebdomadaires CDDI (35h par défaut)
SMIC	Smic horaire

CDI D'INCLUSION

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat à durée indéterminée d'inclusion (dans le cadre notamment des chantiers d'insertion). Ce type de contrat n'est pas éligible à l'Ircantec

ASSISTANT

VR_A84	ARRIVEE : CONT-CDI d'Inclusion
---------------	--------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0347 – CDI d'Inclusion
Statut conventionnel	<p>03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales)</p> <p>04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux)</p> <p>05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé)</p> <p>06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service</p> <p>07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles</p>

CARRIERE - REGIMES

Statut	CDII – Contrat à durée indéterminée d'inclusion
Position Administrative	CII – CDI d'Inclusion
Motif Position (DSN)	<p>0887 – CDII/Poste élig Aide SIAE ACI_DC</p> <p>0888 – CDII/Poste élig Aide SIAE AI_DC</p> <p>0889 – CDII/Poste élig Aide SIAE EI_DC</p> <p>0890 – CDII/Poste élig Aide SIAE ETTI_DC</p> <p>0891 – CDII/Poste élig Aide SIAE ACL_MP</p> <p>0892 – CDII/Poste élig Aide SIAE EI_MP</p>
Grade	CDII – C.D.I. d'Inclusion
Régime de sécurité sociale	<p>09 : Régime Général avec ASSEDIC</p> <p>10 : Régime Général</p>
Régime de retraite	96 : AGIRC-ARRCO Non cadre
Régime de rémunération	<p>10 – Horaires</p> <p>31 - Contractuel</p>

DONNEES DE PAIE

NIV_FORM_INSERT	Veillez renseigner le niveau de formation en données de paie parmi la liste ci-dessous (obligatoire en DSN).
------------------------	--

Valeurs possibles pour niveau de formation obtenu NIV_FORM_INSERT	
01	Formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire (16 ans)
02	Formation d'une durée maximale d'un an après le collège
03	Niveau de formation équivalent au CAP ou au BEP
04	Formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel
05	Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS, DUT, etc.
06	Formation de niveau bac+3 ou bac+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.
07	Formation de niveau bac+5 et plus : master 2, doctorat, diplômes d'école, etc.

CEA – CONTRAT EMPLOI AVENIR

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat dits « emploi d'avenir » affilié à l'Ircantec

ASSISTANTS

A42	ARRIVEE : CEA avec cotis. pôle emploi
A43	ARRIVEE : CEA sans cotis. pôle emploi

CONTRAT

Motif d'arrivée	0170 : CEA Contrat CEA
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	CEA : Contrat Emploi Avenir
Position Administrative	CEA : Contrat d'Emploi Avenir (CEA)
Grade	CEA : Contrat Emploi Avenir
Régime de sécurité sociale	52 : SS RG Contrat Emploi Avenir Assedic (CEA) 53 : SS RG Contrat Emploi Avenir (CEA)
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	39 : Contrat Emploi Avenir (CEA)

ELEMENTS DE PAIE

0513 : Nombre heures CEA	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
2230 Rémunération CEA	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURES_CEA et SMIC)
4868 Calcul seuil CEA	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
2236 Heures complémentaires CEA	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC
2238 Heures supplémentaires CEA	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire

2240 Heures supplémentaires CEA 25%	Saisie du nombre d'heures
2242 Heures supplémentaires CEA 50%	Saisie du nombre d'heures
47A4 Ind.journalières CEA (PAS)	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.

DONNEES DE PAIE

NB_HEUR_MENS	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si donnée saisie, les rubriques 0513, 2230, 4868 reprennent la valeur indiquée.
---------------------	---

BAREME PLAN DE PAIE

NOMB_HEURES_CEA	Nombre d'heures hebdomadaires CEA (35h par défaut)
SMIC	Smic horaire

CEE - CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'engagement éducatif. Ce type de contrat n'est pas éligible à l'Ircantec.

ASSISTANTS

VR_A82	ARRIVEE : CEE- Cont. Engagement Educatif
VR_A83	RENOUV : CEE - Cont. Engagement Educatif

CONTRAT

Motif d'arrivée	0346 - CEE-Contrat Engagement Educatif 0194 - CEE-Cont. Engag. Educatif (Renouv)
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	CEE : Contrat d'engagement éducatif
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	CEE : Contrat d'engagement éducatif
Régime de sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si cotisations sur base forfaitaire : 62 : RG Animateur Centre Vacances (avec PE) (Pôle Emploi) 63 : RG Animateur Centre Vacances (sans PE) (Pôle Emploi) ■ Si cotisations sur base réelle : 09 : Régime général avec Assedic 10 : Régime général
Régime de retraite	83 : AGIRC ARRCO CEE
Régime de rémunération	58 : CEE – Contrat Engagement Educatif

ELEMENTS DE PAIE

■ Si cotisations sur base forfaitaire :

2013 : Rémunération CEE (Forfaitaire)	Saisie du nombre de jours et du taux journalier. L'employeur fixe librement le montant, sous réserve de respecter le montant minimum égal à 2,20 x SMIC horaire / jour de travail
4767 : Base Forfaitaire animateur	Saisir le type de fonction (AR : animateur, AP : au pair, AS : assistant sanitaire, DA : Dir.adjoint, DR : directeur ou EC : Econome) et le nombre de vacations.

■ Si cotisations sur base réelle :

2014 : Rémunération CEE (Base Réelle)	Saisie du nombre de jours et du taux journalier. L'employeur fixe librement le montant, sous réserve de respecter le montant minimum égal à 2,20 x SMIC horaire / jour de travail
--	--

CESSION SFT

CAS D'USAGE

Ex conjoint d'un agent public de l'employeur (fonctionnaire ou agent contractuel) et bénéficiant de la réversion d'une partie ou de la totalité du SFT.

ASSISTANT

A18	ARRIVEE : SFT (ex-conjoint RG)
VR_A122	ARRIVEE : SFT (ex-conjoint RM)

CONTRAT

Motif d'arrivée	0460 : SFT Réversion SFT
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	SFT : Réversion de SFT
Position Administrative	A00 : Activité sans Gestion des absences
Grade	SFT : Réversion de SFT
Régime de sécurité sociale	99 : Pas de régime
Régime de retraite	99 : Pas de régime
Régime de rémunération	Suivant l'affiliation de l'ex-conjoint : 52 : Cession du SFT (RM) 53 : Cession du SFT (RG)

(Possibilité de forcer le montant de la cession)

ELEMENTS DE PAIE à saisir pour l'agent percevant la réversion du SFT suivant l'affiliation de l'agent cédant le SFT

10A7 : Cession SFT ex-conjoint (RM) MS	Saisie du montant forcé de la cession à percevoir
10A8 : Cession SFT ex-conjoint (RG) MS	Saisie du montant forcé de la cession à percevoir

DONNEES DE PAIE

(Ces données ne sont pas nécessaires si tous les enfants appartiennent à une même fratrie et sont saisis dans le dossier de l'agent)

IND_SFT_FORCE	Valeur de l'indice majoré de l'agent public cédant le SFT
Le SFT propre à l'agent public comme le montant de la cession sont calculés soit à partir de la saisie des fiches enfants soit à partir de la saisie de données de paie (la saisie doit être identique pour l'agent public et l'ex-conjoint) :	
NB_ENF_TOTAL	Nombre total des enfants de la famille donnant droit à SFT
NB_ENF_SFT	Nombre d'enfants en garde complète donnant droit à SFT
NB_ENF_GA	Nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT

Modalités de saisie de l'agent cédant tout ou partie de son SFT à son ex-conjoint qui n'est pas agent public :

ELEMENTS DE PAIE	
■ Si l'agent public cédant est affilié au Régime Mixte	
1049 – Cession SFT brute RM	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT
10A1 - Cession SFT nette RM	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT ou Possibilité de forcer le montant de la cession
9901 – Cession SFT du mois	Rubrique utilisée pour afficher le montant de cession SFT du mois en cours (information)
9902 – Cumul annuel cession SFT	Rubrique utilisée pour afficher le cumul annuel de la cession SFT (information)
■ Si l'agent public cédant est affilié au Régime Général	
1052 – Cession SFT brute RG	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT
10A2 - Cession SFT nette RG	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT ou Possibilité de forcer le montant de la cession
9901 – Cession SFT du mois	Rubrique utilisée pour afficher le montant de cession SFT du mois en cours (information)
9902 – Cumul annuel cession SFT	Rubrique utilisée pour afficher le cumul annuel de la cession SFT (information)

CHOMEUR

CAS D'USAGE

Individu bénéficiant des allocations chômage dans le cadre de l'auto-assurance de l'employeur public.

ASSISTANT

S04 STATUT : Agent chomeur

CONTRAT

Motif d'arrivée 0440 : CHOM-Indemnisation chômage (assistant)

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut CHOM : Chômeur indemnisé

Position Administrative A00 : Activité sans Gestion des absences

Grade CHOM : Chômeur

Régime de sécurité sociale
05 : Chômeur CSG et RDS
36 : Chômeur AREF
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :
01 : Régime mixe

Régime de retraite 43 : Allocation perte emploi

Régime de rémunération
44 : Allocation perte emploi
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :
91 : Indiciaire de coordination

ELEMENTS DE PAIE

2602 : Allocation ARE Formation
Saisie du Nb de jours indemnisés dans le mois et Taux journalier ou Saisie du Montant de l'ARE
Saisie du Nb d'heures pour assiette cotisation SS
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :
Ne pas saisir la rubrique

2607 : Allocation Retour Emploi (ARE) Nbj
Saisie du Nombre de jours d'indemnisation dans le mois et Taux journalier
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :
Ne pas saisir la rubrique

BAREME PLAN DE PAIE

BASE_FORF_AREF Base forfaitaire horaire AREF (pour assiette SS)

CIFRE : CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE

CAS D'USAGE

Etudiant en doctorat recruté par un contrat de droit privé dans le cadre du dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (Cifre).

ASSISTANTS

VR_A98	ARRIVEE : CIFRE-Conv.Indus.Form.RE-CDD
VR_A99	RENOUV : CIFRE-Conv.Indus.Form.RE-CDD
VR_A100	ARRIVEE : CIFRE-Conv.Indus.Form.RE-CDI

CONTRAT

Motif d'arrivée	0336 : CIFRE-Conv.Indus.Form.R (CDD) 0337 : CIFRE - Conv.Indus.Form.RE (CDI) 0193 : CIFRE - Conv.Indus.Form.RE (Renouv)
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	CIFR : Conv.Indus.Formation par Recherche-CDD CFR1 : Conv.Indus.Formation par Recherche-CDI
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	CIFR : Conv.Indus.de Formation par la Recherche
Régime de sécurité sociale	09 : Régime général avec Assedic 10 : Régime Général
Régime de retraite	96 : AGIRC ARRCO Non Cadre
Régime de rémunération	54 : CIFRE - Conv.Indus.Form.RE

COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME GENERAL

CAS D'USAGE

Commissaire enquêteur indemnisé n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale.

ASSISTANT

VR_A107	ARRIVEE : Commissaire enquêteur NTIT
---------	--------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0350 - Collaborateur occasionnel
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CO : Collaborateur Occasionnel
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	9450 : Commissaire - enquêteur
Régime de sécurité sociale	31 : Régime commissaire-enquêteur
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	48 : Collaborateur Occasionnel

ELEMENTS DE PAIE

2305 : Vacation commissaire enquêteur NTIT	Nombre de vacations, taux de la vacation et Montant de la rémunération nette sur la période de référence
--	---

BAREME PLAN DE PAIE

TX_VAC_COM_ENQ	Taux vacation commissaire-enquêteur
----------------	-------------------------------------

COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME SPECIAL

CAS D'USAGE

Commissaire enquêteur indemnisé ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

ASSISTANT

VR_A108	ARRIVEE : Commissaire enquêteur TIT
----------------	-------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0350 - Collaborateur occasionnel 0109 : Cumul activ. à titre accessoire
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	TIT : Titulaire (FPT)
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	9450 : Commissaire - enquêteur
Régime de sécurité sociale	01 : Régime Mixte
Régime de retraite	01 : Cnracl
Régime de rémunération	48 : Collaborateur Occasionnel

ELEMENTS DE PAIE

2301 – Vacation commissaire enquêteur TIT	Nombre de vacations, taux de la vacation et Montant de la rémunération nette sur la période de référence
1551 - Plafond RAFP	Saisie du montant du traitement indiciaire de l'agent dans sa collectivité d'origine

BAREME PLAN DE PAIE

TX_VAC_COM_ENQ	Taux vacation commissaire-enquêteur
-----------------------	-------------------------------------

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat de professionnalisation (CDD ou CDI) affilié à l'Agirc Arrco.

ASSISTANTS

VR_A85	ARRIVEE : CONTRAT DE PROF. CDD
VR_A86	ARRIVEE : CONTRAT DE PROF. CDI
VR_A87	RENOUV : CONTRAT DE PROF. CDD

CONTRAT

Motif d'arrivée	0190 : CPDD- Contrat de prof. CDD 0192 : Contrat de prof. CDI
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	CPDD : Contrat de professionnalisation CDD CPDI : Contrat de professionnalisation CDI
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	CPRO : Contrat de profession.
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	96 : AGIRC ARRCO Non Cadre
Régime de rémunération	80 : Contrat de professionnalisation

ELEMENTS DE PAIE

2291 : Salaire cont. prof. (Montant forcé)	Saisie du montant de rémunération
---	-----------------------------------

CONTRAT PEC – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat aidé dans le cadre du dispositif de parcours « emploi compétences » (PEC), affilié à l'Ircantec.

ASSISTANT

VR_A75	ARRIVEE : PEC
--------	---------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0111 : PEC-Contrat : PEC
Statut conventionnel	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

CARRIERE - REGIMES

Statut	PEC : PARCOURS EMPLOI COMPETENCES
Position Administrative	PEC : Parcours Emploi Compétences
Grade	PEC : Parcours Emploi Comp.
Régime de sécurité sociale	44 : RG CAE avec Assedic 39 : SS RG Contrat Accompagnement Emploi
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	38 : Contrat d'accompagnement dans l'emploi

ELEMENTS DE PAIE

0506 : Nombre heures CAE	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
2204 : Rémunération CAE	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURES_CAE et SMIC)
4870 : Calcul seuil CAE	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
2206 : Heures supplémentaires CAE	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire
2208 : Heures complémentaires CAE	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC

47A3 : Ind.journalières CAE (PAS)	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
--	--

DONNEES DE PAIE	
NB_HEUR_MENS	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si donnée saisie, les rubriques 0506, 2204, 4870 reprennent la valeur indiquée.

BAREME PLAN DE PAIE	
NOMB_HEURES_CAE	Nombre d'heures hebdomadaires CAE (20h par défaut soit 86.67h mensuelles)
SMIC	Smic horaire

CUMUL D'ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (CDD)

CAS D'USAGE

Agent recruté par un CDD de droit public (ex. accroissement temporaire d'activité) sur un emploi à temps non complet et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

NB : les rémunérations versées dans ce cadre ne sont pas éligibles à la Rafp mais à l'Ircantec (Cass. civ. 2^{ème}, 6 novembre 2014, n° 13-24.301 ou TJ Paris, 3 novembre 2020, RG n° 19/19695).

ASSISTANTS

VR_A123	ARRIVEE : Cumul Activité CDD-fonct.
----------------	-------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0303 : CONT-Temporaire 0302 : CONT-Saisonnier 0311 : CONT-Remplaçant 0327 : CONT-Contrat de projet
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT (si titulaire chez l'employeur principal) ou CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG (si stagiaire chez l'employeur principal)
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	CACC : Cumul act. Titre accessoire
Régime de sécurité sociale	00 : Non affilié (avec CSG et RDS) pour les fonctionnaires CNRACL ou 0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS) pour les fonctionnaires de l'Etat
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	01 : Indiciaires

DONNEES DE PAIE

AGENT_MULTI_EMP (DSN)	A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de
------------------------------	---

	<p>cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.</p> <p>Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".</p>
--	---

CUMUL D'ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (VACATIONS)

CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

NB : actuellement, il semble admis que les vacations soient éligibles à la Rafp.

ASSISTANTS

VR_A124	ARRIVEE : Cumul Activité VAC-fonct.
----------------	-------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0360 : Vacataire
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT (si titulaire chez l'employeur principal) ou CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG (si stagiaire chez l'employeur principal)
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	CACC : Cumul act. Titre accessoire
Régime de sécurité sociale	00 : Non affilié (avec CSG et RDS) pour les fonctionnaires CNRACL ou 0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS) pour les fonctionnaires de l'Etat
Régime de retraite	99 : Pas de régime
Régime de rémunération	30 : Vacataires

ELEMENTS DE PAIE

2300 - Vacances	Saisie du nombre et du taux des vacances
5151 - RAFP Cotisations PO (Multi-Employeurs)	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP salariale en fin d'année ou au départ de l'agent
6151 - RAFP Cotisations PP (Multi-Employeurs)	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP patronale en fin d'année ou au départ de l'agent

DONNEES DE PAIE

AGENT_MULTI_EMP (DSN)	A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et
------------------------------	---

les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.

Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".

ELUS

CAS D'USAGE

Elu titulaire d'un mandat d'élus local et bénéficiant d'une indemnité à ce titre.

ASSISTANTS

A16	ARRIVEE : ELU CSG RDS (Régime SS : 22 Non affiliés (CSG /RDS))
A17	ARRIVEE : ELU RG (assuj.volontaire/dérog) (Régime SS : 86 Elu assuj. volontaire/régime dérogatoire)
A44	ARRIVEE : Elus LFSS 2013 soumis RG (Régime SS 54 : RG Elus soumis plafond (LFSS 2013))

CONTRAT

Motif d'arrivée	0200 : ELUS – Début de mandat
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	ELUS : Elus
Position Administrative	A00 : Activité sans gestion des absences
Grade	ADJM : Adjoint au Maire CODL : Conseiller Délégué COMU : Conseiller DECO : Délégué de Commune ELMC : Elu CD ou CR (membre communautaire) ELU : Elu CD ou CR MAIR : Maire PRCC : Président CDC PRES : Président CD ou CR PRDT : Président VPCC : Vice-Président CDC VPRE : Vice-Président CD ou CR VPRS : Vice-Président
Régime de sécurité sociale	86 : Elu assuj. volontaire/régime dérogatoire (élu ayant cessé son act.pro. pour exercer son mandat ou assujettissement volontaire aux cotisations SS) 22 : Non affilié Elus (C.S.G. & R.D.S.)(Synd Mixte, OPHLM, SDIS, CDG, CNFPT ... élus de St-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte et Wallis et Futuna) 54 : RG Elus soumis plafond (LFSS 2013)
Régime de retraite	11 : Ircantec Elus
Régime de rémunération	40 : Elus

RUBRIQUES D'INDEMNITE / USAGE		
2400	Indemnité fonction maire	Auto. si grade MAIR
2450	Indemn. fonction adjoint	Auto. si grade ADJM
2451	Indemnité Conseiller	Auto. si grade COMU ou CODL
2460	Indemnité Vice Président	Auto. si grade VPRS
2470	Indemnité Président	Auto. si grade PRDT
2904	Indemnité délégué de communes	Auto. si grade DECO et matrice INDEM_ELU_G

ELEMENTS DE PAIE	
2410 : Indemnité de fonction élus (MS)	Permet de forcer le montant de l'indemnité d'un élu
5815 / 6815 : Rappel Montant CAREL PO / PP	Permet de saisir un rappel de cotisation CAREL (nécessite la saisie concomitante de la rubrique 2934)
2934 : (Rappel montant CAREL soumis SS)	Si un rappel de cotisation patronale CAREL a été saisi, permet le calcul de répartition entre assujettissement Forfait social et cotisations RG
5805 / 6805 : Rappel Montant FONPEL PO / PP	Permet de saisir un rappel de cotisation FONPEL (nécessite la saisie concomitante de la rubrique 2932)
2932 : (Rappel montant FONPEL soumis SS)	Si un rappel de cotisation patronale FONPEL a été saisi, permet le calcul de répartition entre assujettissement Forfait social et cotisations RG
6319 : Cotis.Fonds Allocation Elus.Fin Mandat	Pour les collectivités assujetties, saisie de l'assiette

DONNEES DE PAIE	
COM_MOINS_3500	Pour calcul FRFE – concerne les Elus exerçant un mandat dans une commune de moins de 3500 habitants et ne demandant pas à bénéficier de la déduction des frais réels
BRUT_AUT_MAN_LOC	Pour calcul FRFE - Saisir le montant brut des indemnités des autres mandats locaux (nécessaire au calcul du FRFE)
BRUT_J_AUT_MANDAT	Pour calcul plafond ircantec – Saisir le total brut des autres indemnités soumises à Ircantec
BRUT_SS_AUT_MANDAT	Pour calcul plafond SS – Saisir le total brut des autres indemnités soumises à cotisations RG SS
BRUT_AM1_L	Pour calcul écrêtement (plafond d'indemnités) – Saisir le montant brut des autres indemnités de fonction perçues par l'élu.
TX_CAREL	Taux de cotisation si adhésion CAREL
TX_FONPEL	Taux de cotisation si adhésion FONPEL

BAREME PLAN DE PAIE / RUBRIQUE INDEMNITE		
PRCT_FRFE_3500	Pourcentage FRFE com. Moins 3500 hab.	8610
PRCT_FR_EMPLOI	Pourcent. Frais d'emploi ELUS	8610
PRCT_COMMUNE_ELU	Pourcentage selon taille commune/ELUS (calc.indemnité maire)	2400
PRCT_IND_ADJOINT	Pourc. de l'indemn. de fonction adjoint	2450
PRCT_IND_CONSEIL	Pourcentage Indemnité Conseiller Municipal	2451
PRCT_CANTON_ELU	Pourc. Majoration indemnité fonction Elu	2400
PRCT_MAJ_SOL_URB	Pourc. maj. Solidarite urbaine	2400
PRCT_TOURISM_ELU	Pourc. Majoration Tourisme Elu	2400
POURC_IND_PRDT	Pourcentage indemnité Président	2470
POURC_IND_VPRS	Pourcentage indemnité vice président	2460
INDEM_ELU_G	Matrice Pourcentage indemnités Elus	2901/2902 2903/2904

ETUDIANT STAGIAIRE

CAS D'USAGE

Etudiant scolaire ou universitaire en stage en milieu professionnel.

ASSISTANT

A30 ARRIVEE : ETUDIANT EN STAGE

CONTRAT

Motif d'arrivée 0400 : ETUD-Début de stage étudiant

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut ETUD : Etudiant en stage

Position Administrative A00 : Activité sans gestion absences

Grade ETUD : Etudiant en stage

Régime de sécurité sociale 10 : Régime Général

Régime de retraite 99 : Pas de régime

Régime de rémunération 46 : Etudiant stagiaire en entreprise

ELEMENTS DE PAIE

1055 - Gratification stagiaire Saisir un Montant de gratification ou Nombre x Taux

INTERVENANT JURY RF

CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation dans le cadre d'un jury, et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

ASSISTANT

VR_A105	ARRIVEE : Intervenant Jury RF
----------------	-------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0450 EXT-Paiement personnel extérieur
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	JURF : Intervenant Jury RF
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	JURF : Intervenant Jury RF
Régime de sécurité sociale	00 : Non affilié (avec CSG et RDS)
Régime de retraite	01 : Cnracl
Régime de rémunération	55 : Intervenant Jury RF

ELEMENTS DE PAIE

4160 : Indemnité de jury d'examens vac. orale	Saisie de la catégorie du concours (1:A,2:B,3:C) et du nombre de vacations
4161 : Indemnité de jury d'examens épr. écrite	Saisie de la catégorie du concours (1:A,2:B,3:C) et du nombre de vacations
4162 : Indemnité de jury d'examens resp. salles	Saisie du nombre de vacations
4163 : Indemnité de jury d'examens autres	Saisie du nombre de vacations
5151 - RAFP Cotisations PO (Multi-Employeurs)	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP salariale en fin d'année ou au départ de l'agent
6151 - RAFP Cotisations PP (Multi-Employeurs)	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP patronale en fin d'année ou au départ de l'agent

MEDECINS

CAS D'USAGE

Agent recruté en qualité de Médecin ou Praticien de santé, exerçant ses fonctions à temps plein ou temps partiel. L'agent recruté peut effectuer ses missions au sein d'un Centre de Santé.

ASSISTANT

VR_A118	ARRIVEE : Autres cas (GENERIQUE)
----------------	----------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	Choisir le motif d'arrivée correspondant
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	Choisir le statut correspondant
Position Administrative	A00 : Activité – Sans Gestion des Absences ou A01 : Activité
Grade	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
Régime de sécurité sociale	11 : Régime Général Médecins Tx Abattu ou 1M : RG Médecin
Régime de retraite	10 : Ircantec Ou 95 : Agirc-Arrco Cadre Ou 96 : Agirc-Arrco Non cadre
Régime de rémunération	01 : Indiciaire ou 10 : Horaire ou 30 : Vacataires

PERSONNEL ENSEIGNANT CDD

CAS D'USAGE

Agent recruté par un CDD de droit public (ex. accroissement temporaire d'activité) sur un emploi à temps non complet et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

NB : les rémunérations versées dans ce cadre ne sont pas éligibles à la Rafp mais à l'Ircantec (Cass. civ. 2^{ème}, 6 novembre 2014, n° 13-24.301 ou TJ Paris, 3 novembre 2020, RG n° 19/19695).

ASSISTANT

VR_A123

ARRIVEE : Cumul Activité CDD-fonct.

CONTRAT

Motif d'arrivée

0303 : CONT-Temporaire
0302 : CONT-Saisonnier
0311 : CONT-Remplaçant

Statut conventionnel

10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut

CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT
(si titulaire chez l'employeur principal)
ou
CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG
(si stagiaire chez l'employeur principal)

Position Administrative

A01 : Activité

Grade

ENS : Personnel enseignant

Régime de sécurité sociale

0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS) pour les fonctionnaires de l'Etat

Régime de retraite

10 : Ircantec

Régime de rémunération

04 : Enseignant

DONNEES DE PAIE

AGENT_MULTI_EMP

A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.
Permet de valoriser en DSN la

	rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".
--	---

ELEMENTS DE PAIE	
4275 : Indemnité logement enseignant MS	Saisir un montant
4276 : Indemnité de secrétariat instituteur MS	Saisir un montant
4277 : Indemnité de classe de découverte MS	Saisir un montant
4303 : Heures enseig.prof.hors classe	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFHC)
4304 : Heures enseig.prof.classe normale	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCN)
4306 : Heures enseig. Inst et prof 2eme cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSTIT)
4307 : Heures enseig. instituteur collège	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSCO)
4308 : Heures enseig. prof. classe except	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCE)
4314 : Etudes surv. prof.hors classe	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFHC)
4315 : Etudes surv. instit. au collège	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSCO)
4316 : Etudes surv. Inst et prof 2eme cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSTIT)
4317 : Etudes surv.prof.classe normale	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCN)
4318 : Heures ens prof cont 1ere cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROF1)
4319 : Etudes surv prof cont 1ere cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETUD_PROF1)
4320 : Heures surv prof cont 1ere cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROF1)
4321 : Etudes surv. prof. classe except	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCE)
4324 : Heures surv. prof.hors classe	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFHC)
4325 : Heures surv. instituteur collège	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSCO)

4326 : Heures surv. Inst et prof 2eme cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSTIT)
4327 : Heures surv. prof.classe normale	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCN)
4328 : Heures surv. prof.classe except	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCE)

BAREME PLAN DE PAIE	
TAUX_SURV_PROFCE	Taux surveillance Prof. Classe Excep.
TAUX_SURV_PROFCN	Taux surveillance Prof. classe Normale
TAUX_SURV_INSTIT	Taux surveillance Instituteurs
TAUX_SURV_INSCO	Taux surveillance Inst au collège
TAUX_SURV_PROFHC	Taux surveillance Prof. Hors Classe
TAUX_SURV_PROF1	Taux surv prof cont 1ere cat
TAUX_ETSU_PROFHC	Taux Etudes surveillées Prof. hors class
TAUX_ETSU_INSCO	Taux étude surveillée instit au collège
TAUX_ETSU_INSTIT	Taux Etudes Surveillées Instituteurs
TAUX_ETSU_PROFCN	Taux Etudes surveillées Prof. Classe Nor
TAUX_ETSU_PROFCE	Taux Etudes surveillées Prof. classe Exc
TAUX_ETUD_PROF1	Taux heures etude surv prof cont 1ere c
TAUX_ENS_PROF1	Taux heures enseigne prof cont 1ere cat
TAUX_ENS_PROFCE	Taux enseignement Prof Classe exception.
TAUX_ENS_INSCO	Taux enseignement Inst au collège
TAUX_ENS_INSTIT	Taux Enseignement Instituteurs
TAUX_ENS_PROFCN	Taux enseignement Prof.classe normale
TAUX_ENS_PROFHC	Taux enseignement Prof Hors classe

PERSONNEL ENSEIGNANT VACATAIRE

CAS D'USAGE

Personnel enseignant rémunéré à l'acte et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

ASSISTANT

VR_A124	ARRIVEE : Cumul Activité VAC-fonct.
----------------	-------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0360 : Vacataire
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT (si titulaire chez l'employeur principal) ou CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG (si stagiaire chez l'employeur principal)
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	ENS : Personnel enseignant
Régime de sécurité sociale	0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS)
Régime de retraite	99 : pas de régime
Régime de rémunération	04 : Enseignant

DONNEES DE PAIE

AGENT_MULTI_EMP (DSN)	A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH. Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".
------------------------------	--

ELEMENTS DE PAIE	
4275 : Indemnité logement enseignant MS	Saisir un montant
4276 : Indemnité de secrétariat instituteur MS	Saisir un montant
4277 : Indemnité de classe de découverte MS	Saisir un montant
4303 : Heures enseig.prof.hors classe	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFHC)
4304 : Heures enseig.prof.classe normale	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCN)
4306 : Heures enseig. Inst et prof 2eme cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSTIT)
4307 : Heures enseig. instituteur collègue	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSCO)
4308 : Heures enseig. prof. classe except	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCE)
4314 : Etudes surv. prof.hors classe	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFHC)
4315 : Etudes surv. instit. au collègue	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSCO)
4316 : Etudes surv. Inst et prof 2eme cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSTIT)
4317 : Etudes surv.prof.classe normale	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCN)
4318 : Heures ens prof cont 1ere cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROF1)
4319 : Etudes surv prof cont 1ere cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETUD_PROF1)
4320 : Heures surv prof cont 1ere cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROF1)
4321 : Etudes surv. prof. classe except	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCE)
4324 : Heures surv. prof.hors classe	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFHC)
4325 : Heures surv. instituteur collègue	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSCO)
4326 : Heures surv. Inst et prof 2eme cat	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSTIT)

4327 : Heures surv. prof.classe normale	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCN)
4328 : Heures surv. prof.classe except	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCE)
5151 - RAFF Cotisations PO (Multi-Employeurs)	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFF salariale en fin d'année ou au départ de l'agent
6151 - RAFF Cotisations PP (Multi-Employeurs)	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFF patronale en fin d'année ou au départ de l'agent

BAREME PLAN DE PAIE	
TAUX_SURV_PROFCE	Taux surveillance Prof. Classe Excep.
TAUX_SURV_PROFCN	Taux surveillance Prof. classe Normale
TAUX_SURV_INSTIT	Taux surveillance Instituteurs
TAUX_SURV_INSCO	Taux surveillance Inst au collège
TAUX_SURV_PROFHC	Taux surveillance Prof. Hors Classe
TAUX_SURV_PROF1	Taux surv prof cont 1ere cat
TAUX_ETSU_PROFHC	Taux Etudes surveillées Prof. hors class
TAUX_ETSU_INSCO	Taux étude surveillée instit au collège
TAUX_ETSU_INSTIT	Taux Etudes Surveillées Instituteurs
TAUX_ETSU_PROFCN	Taux Etudes surveillées Prof. Classe Nor
TAUX_ETSU_PROFCE	Taux Etudes surveillées Prof. classe Exc
TAUX_ETUD_PROF1	Taux heures etude surv prof cont 1ere c

REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation afin d'assurer des tâches de conseils dans le cadre du référent déontologue de l' élu local et n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale.

ASSISTANT

VR_A13	ARRIVEE : Référent déontologue élu local
---------------	--

CONTRAT

Motif d'arrivée	9999 : Arrivée dans la collectivité
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	VAC : Vacataire
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	RDEL : Référent Déontologue de l' élu local
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	30 : Vacataires

ELEMENTS DE PAIE

2310 : Vacation réf. déonto. élu local dossier	Saisie du nombre de vacations (Taux Plafond en barème VAC_RDEL1)
2311 : Vacation réf. déonto. élu local Présid.	Saisie du nombre de vacations (Taux Plafond en barème VAC_RDEL2)
2312 : Vacation réf. déonto. élu local Particip	Saisie du nombre de vacations (Taux Plafond en barème VAC_RDEL3)
7260 : Remb. frais référent déonto. élu local	Saisie d'un montant

BAREME PLAN DE PAIE

VAC_RDEL1	Vacation réf. déonto. élu local dossier
VAC_RDEL2	Vacation réf. déonto. élu local Prés col
VAC_RDEL3	Vacation réf. déonto. élu local Part col

SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

CAS D'USAGE

Sapeur-pompier volontaire indemnisé.

ASSISTANT

VR_A88	ARRIVEE : SPV Engagement quinquennal
---------------	--------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0470 : Arrivée SPV
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	SPV : Sapeur pompier volontaire
Position Administrative	AS1 : SPV - Activité-Période d'eng quinquennal AS2 : SPV - Activité-Période d'eng saisonnier AVM : SPV - Activité - Maintien en activité AVP : SPV - Activité - Période probatoire A03 : Activité - Autre SDIS
Grade	Choisir un grade de la filière PV - Pompiers Volontaires
Régime de sécurité sociale	99 : Pas de régime
Régime de retraite	99 : Pas de régime
Régime de rémunération	99 : Pas de régime (avec PAS)

SERVICE CIVIQUE

CAS D'USAGE

Engagé ou volontaire indemnisé dans le cadre d'une mission de service civique.

ASSISTANT

VR_A115 ARRIVEE : Service Civique

CONTRAT

Motif d'arrivée 0342 : SCIV-Service civique

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut SCIV : Service civique

Position Administrative ESC : Engagement Service Civique (16 à 25 ans)
VSC : Volontariat Service Civique (+25 ans)

Grade SCIV : Service civique

Régime de sécurité sociale 51 : Service civique

Régime de retraite 51 : Service civique

Régime de rémunération 51 : Service civique

ELEMENTS DE PAIE

2253 : Ind. Engagement service civique (16-25) Le montant de l'indemnité est égal à un pourcentage du TI afférent à l'indice plancher. Il peut être saisi ou calculé (Taux barème PRC_ENG_SERV_CIV)

2254 : Ind.Sup.Engagt Service Civique (16-25) Le montant de la majoration de l'indemnité d'engagement peut être saisi ou calculé (Taux barème PRC_SUP_ENG_SCIV)

2255 : Prestation Subs/Equip/Logt/Transport Le montant de la prestation est égal à un pourcentage du TI afférent à l'indice plancher. Il peut être saisi ou calculé (Taux barème PRC_PREST_SCIV)

2256 : Ind.Volontariat Service Civique +25 ans Le montant de l'indemnité est égal à un pourcentage du TI afférent à l'indice plancher. Il peut être saisi ou calculé (Montant barème PRC_VOL_SCIVIC)

2257 : Ind. Brute Hors Métropole Serv.Civique Montant en barème (BRUT_H_MET_SCIV) pouvant être forcé et pourcentage à déduire pour logement (Taux barème ABAT_LOGE_SCIVIQ si Donnée de Paie ETRE_LOGE_O_N activée)

2258 : Ind. Nette Hors Métropole Serv.Civique Montant en barème (NET_H_MET_SCIV) pouvant être forcé et pourcentage à déduire pour logement (Taux barème ABAT_LOGE_SCIVIQ si Donnée de Paie ETRE_LOGE_O_N activée)

2259 : Prest.Subs/Equip/ Logt/Transp Hors Métrop	Le montant de la prestation est égal à un pourcentage de l'indemnité de travail hors métropole. Il peut être saisi ou calculé (Taux barème PRC_PR_SCIV_HM)
---	--

DONNEES DE PAIE	
ETRE_LOGE_O_N	Etre logé Oui ou Non pour déclencher abattement sur indemnité Hors Métropole

BAREME PLAN DE PAIE	
PRC_ENG_SERV_CIV	Pour. Engt Service Civique 16-25 a
PRC_SUP_ENG_SCIV	Pourc.Supp.Engagt.Service Civique 16-25
PRC_PREST_SCIV	Pourc.Prestations Service Civique 16-25
PRC_VOL_SCIVIC	Pourc. Volontariat Service Civique + 25
BRUT_H_MET_SCIV	Brut Hors Métropole Service Civique
ABAT_LOGE_SCIVIQ	Abattement si logé Vol.Service civique
NET_H_MET_SCIV	Net Hors Métropole Service Civique

STAGE PROBATOIRE MILITAIRE

CAS D'USAGE

Agent militaire effectuant un stage probatoire d'une durée de 2 mois. Ce stage n'est pas rémunéré par l'établissement d'accueil. Il est effectué dans le cadre d'une reconversion.

ASSISTANT

VR_A103	ARRIVEE : Militaire Stage Probatoire
----------------	--------------------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0090 : MSTP-Militaire Stage Probatoire
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	MSTP - Militaire Stage Probatoire
Position Administrative	A00 : Activité – Sans Gestion des Absences OU A01 : Activité
Grade	MSTP - Militaire Stage Probatoire

RETRAITE PROGRESSIVE

CAS D'USAGE

Fonctionnaire en situation de retraite progressive dans le cadre d'un temps partiel.

ASSISTANT

P01	POSITION - Divers : Début, Renouv ou Fin
------------	--

CARRIERE - REGIMES

Position Administrative (DSN)	AA5 : Temps partiel autorisation 50%
	AA6 : Temps partiel autorisation 60%
	AA7 : Temps partiel autorisation 70%
	AA8 : Temps partiel autorisation 80%
	AA9 : Temps partiel autorisation 90%
	AD5 : Temps partiel droit 50%
	AD6 : Temps partiel droit 60%
	AD8 : Temps partiel droit 80%

Motif Position (DSN)	0796 - Tps Part Droit-Retraite Prog
	0797 - Tps Part Autorisat-Retraite Prog
	0798 - Fin Tps Partiel-Retraite Prog

VACATAIRE

CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation, n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié au régime spécial et n'entrant pas dans un des cas suivants :

- collaborateur occasionnel du service public, y compris commissaires enquêteurs,
- jury,
- agent recenseur.

ASSISTANT

VR_A121	ARRIVEE : Vacataire RG
----------------	------------------------

CONTRAT

Motif d'arrivée	0360 : Vacataire
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES

Statut	VAC : Contractuel vacataire
Position Administrative	A01 : Activité
Grade	VAC : Vacataire
Régime de sécurité sociale	09 : Régime Général avec ASSEDIC 10 : Régime Général
Régime de retraite	10 : Ircantec
Régime de rémunération	30 : Vacataires

ELEMENTS DE PAIE

2300 : Vacations	Saisie du nombre et du taux des vacations
-------------------------	---

ADRESSES ET LIENS UTILES

BERGER-LEVRAULT

Siège social :

892 rue Yves Kermen

92100 Boulogne-Billancourt

Centre administratif et opérationnel :

64 rue Jean Rostand

31670 Labège Cedex

